

BE-A0524_707418_703144_FRE

Inventaire des archives du Bureau de
l'Enregistrement de Thuin, 1809-2006



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Instruments de recherche.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	10
Archives.....	11
Contenu et structure.....	12
Contenu.....	12
Registres de formalité et de recette.....	12
Registres et sommiers des domaines.....	12
Registres de dépôt des déclarations de succession.....	12
Registre de correspondance.....	13
Tables alphabétiques des vendeurs et des acquéreurs.....	13
Répertoires et tables des propriétaires.....	13
Répertoires généraux des créanciers.....	13
Tables alphabétiques des partages, copartageants et des contrats de mariage.....	13
Tables des testaments.....	14
Tables alphabétiques des décès.....	14
Sommiers d'ordres et d'instructions et tables des circulaires.....	14
Comptes mobiles.....	14
Registres des personnes domiciliées hors du Royaume qui possèdent des immeubles en Belgique.....	15
Registres d'inscription du privilège agricole.....	15
Renvois reçus.....	15
Déclarations de succession et de mutation par décès.....	15
Sélections et éliminations.....	16
Accroissements/compléments.....	16
Mode de classement.....	16
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	17
I. Registres de formalité et de recette.....	17
A. Actes civils publics.....	17
1 - 407 Registres de formalité et de recette des actes civils publics (série 5). 1814-1935.....	17
B. Actes sous seing privé.....	42
408 - 498 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6). 1814-1959.....	42
499 - 503 Registres de formalité et de recette, actes sous seing privé dont une copie ou un double doit être déposé au bureau (6bis). 1921-1961.....	47
C. Annexes.....	48
504 - 537 Copies de baux. 1921-1954.....	48

538 - 576 Copies d'actes sous seing privé. 1922-1960.....	50
577 - 593 Copies d'actes sous seing privé portant vente de bateaux. 1926-1943.....	52
594 - 610 Copies d'actes sous seing privé portant cession de fonds de commerce. 1922-1938.....	54
II. Sommiers et registres domaniaux.....	56
612 - 615 Sommiers de consistance des domaines nationaux douteux. [1814]-1835.....	56
616 - 625 Sommiers de consistance des biens corporels appartenant à l'État (série 32). [1817]-1905.....	56
616 - 620 Première série. [1817]-1849.....	56
621 - 625 Deuxième série. 1850-1905.....	56
627 - 632 Sommiers de consistance des rentes nationales. 1819-1835.....	57
633 - 635 Sommiers des droits certains d'enregistrement, de timbre et de greffe. 1814-1836.....	57
639 - 644 Sommier de consistance des biens et rentes provenant de cures (série 39). 1817-1842.....	58
III. Contribution foncière.....	59
649 - 654 Sommiers de la contribution foncière / Registres fonciers (série 44). 1846-1956.....	59
650 - 651 Lobbes. 1876-1956.....	59
655 - 656 Tables alphabétiques du cadastre et du répertoire général des propriétaires. 1859-1879.....	59
IV. Propriétés situées à l'étranger ou en dehors du ressort du bureau.....	60
657 - 661 Sommiers des propriétés situées à l'étranger et appartenant à des personnes domiciliées en Belgique, dans le ressort du bureau (série 45). 1842-1928.....	60
V. Dépôt des déclarations de succession.....	61
664 - 669 Registres de dépôt des déclarations de succession et de mutation par décès (série 47). 1953-1978.....	61
VI. Correspondance.....	62
VII. Répertoires et tables alphabétiques.....	63
A. Acquéreurs.....	63
671 - 700 Tables alphabétiques des acquéreurs et nouveaux possesseurs de biens immeubles réels (série 50/2). 1814-1859.....	63
671 - 673 Première série. 1814-1827.....	63
674 - 700 Deuxième série. 1827-1859.....	63
B. Vendeurs.....	65
701 - 716 Tables alphabétiques des vendeurs et précédents possesseurs de biens immeubles (série 50/3). 1809-1859.....	65
701 - 709 Première série. 1809-1827.....	65
710 - 716 Deuxième série. 1828-1859.....	65
C. Partages et copartageants.....	66
717 - 720 Tables alphabétiques des partages passés devant notaires ou fait sous seing privé (série 50/4). 1814-1827.....	66
D. Testaments et successions.....	66
722 - 724 Tables alphabétiques des testaments non enregistrés (série 50/8). 1841-1859.....	66
E. Créanciers.....	67
726 - 727 Répertoires généraux des créanciers (série 51). 1910-1976.....	67
F. Propriétaires.....	67
728 - 749 Tables générales des propriétaires (série 52). 1860-1928.....	67
728 - 740 Série générale. 1860-1928.....	67

741 - 749 Suites de la série générale. 1897-1928.....	68
G. Décès.....	69
750 - 754 Tables des décès (série 54). 1968-1980.....	69
VIII. Sommiers d'ordres et instructions.....	70
755 - 763 Sommier d'ordres et instructions (série 56). 1814-1881.....	70
IX. Comptes mobiles.....	71
A. Personnes physiques.....	71
1. Cimetièrè.....	71
766 - 971 Comptes mobiles apurés des personnes physiques (série 58). 1901-2003.....	71
2. Actifs.....	83
972 - 1098 Comptes mobiles actifs des personnes physiques (série 58). 1901-2006.....	83
B. Personnes morales.....	91
1. Cimetièrè.....	91
1099 - 1103 Comptes mobiles apurés des personnes morales (série 58). 1901-2003.....	91
1099 - 1100 Sociétés.....	91
2. Actifs.....	92
1104 - 1107 Comptes mobiles actifs des personnes morales (série 58). 1901-2006.....	92
X. Registres des étrangers.....	93
XI. Privilège agricole.....	94
1110 - 1126 Registres d'inscription du privilège agricole (série 65). 1884-1962..	94
XII. Renvois reçus.....	96
1128 - 1206 Renvois reçus portant mutation immobilière. 1840-1934.....	96
XIII. Déclarations de succession.....	101
1207 - 1338 Déclarations de succession (série 187). 1818-1935.....	101

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Bureau de l'Enregistrement Thuin

Période:
1809-2006

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0524.688

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 1339.00
- Etendue inventoriée: 58.40 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents fiscaux de moins de 100 ans sont sensibles du point de vue de la protection de la vie privée. Leur consultation n'est possible qu'avec l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume ou de son délégué, moyennant la remise d'une fiche d'identification et d'un formulaire de recherche signé du demandeur. En outre, l'autorisation du receveur est nécessaire pour les parties intéressées à l'acte ou leurs ayants droit. Pour les tiers, l'autorisation du receveur et du juge de paix du canton où siège le bureau est nécessaire ¹.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche de W. De Keyzer, P. Hubaut, M. Monoyer et J. Sotteau, *Inventaire des archives des bureaux de l'enregistrement versées aux Archives de l'État à Mons*, vol. 2, 1985-2003, p. 191-202, ainsi que les différents bordereaux de versement.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

L'utilisation des archives des bureaux de l'enregistrement est parfois peu aisée. Des tableaux présentant des stratégies de recherche dans celles-ci ont été placés en annexe à la présente description générale du fonds. Le lecteur peut également et utilement consulter le jalon de recherche suivant : DE REU P. (traduit par BODART E.), *Acquérir et vendre un bien immobilier (de 1795 à nos jours)*, Bruxelles, 2016 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, Jalons de recherche, 42).

1 F. PLISNIER, La communicabilité et l'accessibilité des archives. Bases légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'Etat dans les provinces wallonnes (y compris la Communauté germanophone) et en région bruxelloise, Bruxelles, 2011, p. 60-61 (Miscellanea Archivistica Studia, 199).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Bureau de l'enregistrement de Thuin (1966-2014)

Anciens noms :

Bureau de l'enregistrement de Thuin (1926-1931)

Bureau de l'enregistrement et des domaines de Thuin (1814-1926 & 1931-1966)

HISTORIQUE

Les lois révolutionnaires des 5 et 19 décembre 1790 instaurent les droits d'enregistrement, taxes sur les transferts de biens (surtout immobiliers), prélevées par le biais d'un enregistrement par le fonctionnaire compétent. Les premiers bureaux de l'enregistrement et des domaines sont créés dans nos régions en 1796, peu après l'annexion à la République française.

Un bureau de l'enregistrement commun pour les cantons municipaux de Thuin et Beaumont a d'abord été installé à Beaumont d'où il a été transféré à Thuin en l'an VI. Le receveur de ce bureau était également chargé entre l'an VII et l'an IX de la conservation des hypothèques ². Cette conservation des hypothèques a ensuite été établie à Charleroi ³.

Lesdits cantons municipaux sont constitués en 1795 lors de la division du département de Jemappes en cantons. Le canton de Beaumont est formé des communes de Beaumont, Froidchapelle, Grandrieu, Leugnies, Leval-Chaudeville, Montbliart, Rance, Sivry, Solre-Saint-Géry et Thirimont ⁴ et celui de Thuin des communes de Biercée, Biesme-sous-Thuin, Cour-sur-Heure, Donstiennes, Gozée, Ham-sur-Heure, Jamioulx, Leers-et-Fosteau, Lobbes, Marbaix, Nalinnes, Ragnies, Strée, Thuillies et Thuin ⁵.

Les cantons municipaux sont supprimés par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) ⁶ et remplacés par les cantons judiciaires créés par arrêté des consuls du 7 frimaire an X (28 novembre 1801) ⁷. La suppression des municipalités de canton et l'établissement des cantons judiciaires ne change cependant rien aux ressorts des bureaux jusqu'à la fin de l'année 1807. Le 1er janvier 1808, en vertu d'un arrêté du directeur général de l'administration de l'enregistrement et des domaines du 12 septembre 1807, les bureaux de cette administration situés dans le département de Jemappes sont réorganisés. Il

2 Almanach du département de Jemappes pour l'an XII de la République française, Mons, s.d., p. 146.

3 Les archives du bureau des hypothèques établi à Thuin sont réunies à celles du bureau de Charleroi.

4 Almanach du département de Jemappes pour l'an XII de la République française, Mons, s.d., p. 328.

5 Idem, p. 430.

6 Bulletin des lois de la République française, 3e série, t. 1er, n° 17, arrêté n° 115.

7 Bulletin des lois de la République française, 3e série, t. 5, n° 155, arrêté n° 1203.

restera six bureaux pour l'arrondissement communal de Charleroi, ils seront placés à Gosselies, Binche, Fontaine-l'Évêque, Charleroi, Thuin et Chimay. Le bureau de Thuin sera composé des vingt-quatre communes des cantons de Thuin et de Beaumont⁸.

Le canton de Thuin se compose des communes de Biercée, Biesme-sous-Thuin, Cour-sur-Heure, Donstiennes, Gozée, Ham-sur-Heure, Jamioulx, Lobbes, Marbaix, Nalinnes, Ragnies, Strée[-lez-Beaumont], Thuillies et Thuin tandis que celui de Beaumont se compose des communes de Beaumont, Fourbechies, Froidchappelle, Grandrieu, Leugnies, Leval-Chaudeville, Montbliart, Rance, Sivry, Solre-Saint-Géry, Thirimont et Vergnies⁹.

Au moment de l'écroulement de l'Empire napoléonien, alors que les troupes alliées s'emparent des départements réunis, le 18 janvier 1814, le receveur François Lefèvre, à l'instar de certains de ses collègues, cesse ses fonctions et arrête une dernière fois ses registres à Thuin. Le 20 janvier, il quitte la ville et transporte sur Laon toutes ses archives et papiers¹⁰. Après six mois sans enregistrement, les registres sont rouverts le 19 juin 1814 à Beaumont par le même receveur et pour ce canton uniquement. Cette dernière localité avait été conservée primitivement par la France en vertu du premier traité de Paris du 30 mai 1814 au contraire de Thuin qui demeure inclus dans le département de Jemappes¹¹. Il y continue les registres provenant du bureau de Thuin¹².

En date du 2 avril 1814, le sieur Brouwet est nommé receveur à Thuin¹³. Son ressort couvre le canton judiciaire de Thuin tel qu'il a été défini par arrêté des consuls du 7 frimaire an X (28 novembre 1801). Il ouvre de nouvelles séries de registres.

Suite à l'arrêté du 5 mars 1815 portant suppression du Bureau de l'enregistrement et des domaines de Fontaine-l'Évêque¹⁴, le ressort du bureau est étendu aux communes formant le canton judiciaire de ce nom (Bellecourt, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine-l'Évêque, Forchies-la-Marche, Goutroux, Landelies, Leernes, Marchienne-au-Pont, Monceau-sur-Sambre, Montignies-le-Tilleul, Piéton, Souvret, et Trazegnies)¹⁵.

À partir du 1er juillet 1848, un bureau de l'enregistrement et des domaines est à nouveau établi à Fontaine-l'Évêque. Le bureau de Thuin se trouve alors uniquement compétent pour le canton éponyme¹⁶.

Le ressort du bureau est étendu le 1er mars 1865 aux communes du canton de

8 Almanach du département de Jemappes pour l'année 1808, Mons, 1808, p. 207-208. Voir aussi Archives de l'État à Mons, Collection d'imprimés officiels de l'époque française, n° 835.

9 S. VRIELINCK, De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, vol. 1, p. 658 et 493.

10 J. ROMBEAU, Ville de Thuin, archives communales, 4e rapport, Thuin, s.d., p. 517.

11 C. DELECOURT, Introduction à l'histoire administrative du Hainaut depuis la première invasion française (7 novembre 1792), Mons, 1839, p. 37-39.

12 Voir Archives de l'État à Mons, Bureau de l'enregistrement de Beaumont.

13 Arrêté du Gouverneur général de la Belgique du 2 avril 1814, Journal officiel du Gouvernement de la Belgique, 1814, p. 158-160.

14 Archives de l'État à Mons, Bureau de l'enregistrement de Fontaine-l'Évêque (1808-1815), n° 6.

15 S. VRIELINCK, De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, vol. 1, p. 549-550.

16 Arrêté royal du 27 mai 1848, Moniteur belge, 20 juin 1848, p. 1641.

Merbes-le-Château, détachées du bureau de Beaumont¹⁷. Ces communes sont celles de Bersillies-l'Abbaye, Bienne-lez-Happart, Croix-lez-Rouveroy, Erquelinnes, Faurœulx, Fontaine-Valmont, Grand-Reng, Hantes-Wihéries, Labuissière, Leers-et-Fosteau, Merbes-le-Château, Merbes-Sainte-Marie, Montignies-Saint-Christophe, Peissant, Rouveroy, Sars-la-Buissière et Solre-sur-Sambre¹⁸.

Par arrêté royal du 8 mars 1926, un bureau des successions et des domaines est créé à Thuin pour les cantons de Thuin et de Merbes-le-Château. Ce bureau est chargé des droits de succession et du recouvrement des produits domaniaux, des péages et des produits divers et accidentels. Dans le même temps, l'ancien bureau de l'enregistrement et des domaines prend la dénomination de Bureau de l'enregistrement de Thuin. Ces modifications sont effectives au 1er mai 1926¹⁹.

Moins de 5 ans plus tard, en lieu et place de la division fonctionnelle des tâches de l'ancien bureau de l'enregistrement et des domaines, on assiste à une découpe géographique. Les communes du canton de Merbes-le-Château sont distraites du ressort des bureaux de Thuin pour former le ressort du Bureau de l'enregistrement et des domaines de Merbes-le-Château. Dans le même temps, à partir du 1er octobre 1931, toutes les compétences de l'enregistrement et des domaines sont réunies pour le canton de Thuin dans le Bureau de l'enregistrement et des domaines de Thuin reconstitué²⁰.

L'instauration du Grand-Charleroi, par arrêté du secrétaire général de l'Intérieur du 15 juillet 1942²¹, translate la commune de Jamioulx dans le canton de Charleroi 2²². Le territoire de l'ex-commune de Jamioulx demeure toutefois dans le ressort du bureau de Thuin²³. Cette modification est rapportée dès la fin des hostilités.

En vue de simplifier les appellations hétéroclites des bureaux de l'enregistrement, par arrêté ministériel du 14 juin 1966, le bureau est rebaptisé Bureau de l'enregistrement de Thuin, nom qu'il conserve jusqu'à la vaste réorganisation des bureaux de l'enregistrement de 2014²⁴.

La mise en œuvre du processus de fusion des communes, le 1er janvier 1977, va coïncider avec un vaste mouvement de réorganisation des bureaux de l'enregistrement. Le bureau devient compétent pour les nouvelles communes d'Anderlues, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Lobbes et Thuin en matière de perception du droit d'enregistrement et de greffe et de perception du droit de succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire des droits de succession²⁵. Les autres compétences sont transmises au Bureau de

17 Arrêté royal du 12 décembre 1864, *Moniteur belge*, 31 décembre 1864, p. 6256.

18 S. VRIELINCK, *De territoriale indeling van België (1795-1963)*, Louvain, 2000, vol. 1, p. 611.

19 Arrêté royal du 8 mars 1926, *Moniteur belge*, 28 mars 1926, p. 1585.

20 Arrêté royal du 6 avril 1931, *Moniteur belge*, 3 septembre 1931, p. 5007.

21 *Moniteur belge des arrêtés ministériels et autres arrêtés des Secrétaires généraux*, 27-28 juillet 1942, *Pasinomie*, 1942, p. 302-307.

22 Arrêté du secrétaire général du 14 octobre 1942, *Moniteur belge des arrêtés ministériels et autres arrêtés des Secrétaires généraux*, 2-3-4 novembre 1942, p. 6539.

23 Arrêté du secrétaire général du 19 décembre 1942, *Moniteur belge des arrêtés ministériels et autres arrêtés des Secrétaires généraux*, 31 décembre 1942, p. 7600.

24 Arrêté ministériel du 14 juin 1966, *Moniteur belge*, 21 juin 1966, p. 6456.

25 Instruction de l'Administration de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'enregistrement et des domaines, n° 22, 1er décembre 1976.

recettes domaniales et d'amendes pénales de Charleroi ²⁶. Ce dernier transfert est effectif au 1er décembre 1975.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les bureaux de l'enregistrement ont pour missions principales : l'enregistrement des actes notariés, des actes administratifs, des actes d'huissiers de justice, des actes judiciaires ainsi que des actes sous seing privé dont notamment les baux locatifs, les procès-verbaux de bornage et de mitoyenneté, les ventes, etc., ainsi que le recouvrement des droits de succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire aux droits de succession mise à charge des associations sans but lucratif et de certains établissements publics.

L'enregistrement est une formalité qui consiste dans la relation d'opérations juridiques sur un registre tenu par un fonctionnaire public préposé à cette fin et appelé receveur de l'enregistrement ²⁷. Cela signifie l'inscription dans la documentation du bureau des données principales contenues dans les actes ou déclarations soumises à l'enregistrement. Ces formalités s'opèrent différemment suivant la teneur de ces actes et déclarations. On y retrouve systématiquement la date des actes ou déclarations, le type d'acte, les noms des contractants, le contenu de ces actes notamment la référence cadastrale lorsque l'acte concerne un bien immobilier ainsi que le montant de la transaction s'il échet.

Pour les actes notariés et administratifs, l'enregistrement se fait par simple analyse. Par conséquent, on ne trouvera qu'un résumé dans la série 5. Si l'on souhaite une copie complète d'un acte notarié concernant des biens immeubles, il faut consulter les minutes du notaire ou celles du bureau des hypothèques. Quant aux actes sous seing privé, leur enregistrement consistait, au départ, en une copie des actes, dans la série 6, qui s'est limitée, plus tard, à une simple analyse. On a donc conservé une série de copies des actes à côté de la série 6 et 6bis.

L'enregistrement donne lieu à la perception d'un droit d'enregistrement qui consiste en un pourcentage de la valeur de la transaction ou en un droit fixe pour les petits actes.

Les documents qui doivent ou peuvent être enregistrés se divisent en deux catégories distinctes : d'une part, les actes, et, d'autre part, les déclarations. Il résulte de la loi du 22 frimaire an VII (12 décembre 1798) que le mot acte est utilisé de manière générique pour toute production ou pièce susceptible d'enregistrement. Il peut donc s'agir soit de jugements ou autres actes judiciaires, soit d'actes extrajudiciaires. Il désigne donc les divers titres assujettis à la formalité de l'enregistrement. L'actuel article 19 du Code des droits d'enregistrement distingue sept types d'actes obligatoirement enregistrables du seul fait de leur existence. Il s'agit des actes des notaires belges, des exploits et procès-verbaux des huissiers de justice belges, des arrêts et des jugements des cours et tribunaux belges qui contiennent des

26 Arrêté du directeur général du 6 novembre 1975, Moniteur belge, 27 novembre 1975, p. 15052.

27 V° Enregistrement, dans Répertoire pratique du droit belge, t. IV, s.d., p. 571.

dispositions assujetties à un droit proportionnel, des actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou d'usufruit d'immeubles situés en Belgique, des actes portant bail ou cession de bail d'immeubles situés en Belgique, des procès-verbaux de vente publique d'objets mobiliers corporels dressés en Belgique, des apports de biens meubles ou immeubles à des sociétés belges possédant la personnalité juridique ²⁸.

La déclaration est, quant à elle, la base de la perception des droits de succession ou de mutation par décès. Elle doit être déposée par les héritiers du défunt dans le bureau d'enregistrement du domicile du défunt ou de la situation des biens. Les associations sans but lucratif et certains établissements publics sont aussi tenus de déposer annuellement une déclaration de patrimoine qui sert de base à la perception de la taxe compensatoire des droits de succession.

À côté du rôle avant tout fiscal de l'administration de l'enregistrement, les bureaux jouent également un rôle civil avec l'enregistrement des actes sous seing privé qui permet de leur donner date certaine à l'égard des tiers ainsi qu'un rôle de contrôle des officiers publics rédacteurs des actes authentiques. Les registres des receveurs sont également une mine inestimable pour établir la situation de fortune d'un individu, l'importance d'une succession recueillie ainsi que l'origine de propriété des biens.

La plupart des bureaux de l'enregistrement ont exercé ou exercent encore certaines compétences domaniales. Il s'agit de la gestion du domaine de l'État, notamment la perception des rentes ou redevances dues par des particuliers, l'aliénation de biens publics ou l'acquisition d'emprises pour l'établissement de routes ou de chemins de fer. Le receveur est ou était enfin chargé de la perception des amendes pénales et des frais de justice. Certaines de ces compétences ont été transmises aux bureaux de recettes domaniales et amendes pénales.

Jusqu'en 2007, les bureaux percevaient également les droits de timbre ou assimilés au timbre. De manière générale, le timbre peut être défini comme "*une empreinte qui est apposée sur les papiers servant à la rédaction des actes et qui est destinée à constituer la marque du paiement de l'impôt établi sur ces papiers*" ²⁹. Par extension, l'usage de vignettes sera aussi requis pour l'acquiescement de certains impôts dont les taxes de transmission et de facture. La notion de droits de timbre est aujourd'hui partiellement remplacée par celle des droits d'écriture.

ARCHIVES

Des versements aux Archives de l'État à Mons ont été effectués en 1951 (entrée d'archives n° 265), en septembre 1956 (EA n° 313), en août 1960 (EA n° 506), en août 1965 (EA n° 839), en octobre 1980 (EA n° 1302), en décembre 1990 (EA n° 1460), en octobre 2013 (EA n° 2259) et en novembre 2013 (EA n° 2272).

28 A. MAYEUR, Cours de droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, édition 2008 (www.fisconet.fgov.be 3.1.7.).

29 R. SYMOENS, Le droit de timbre en Belgique, aperçu historique, Bruxelles, 1942, p. 12.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives classées dans le présent inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités du Bureau de l'enregistrement de Thuin entre 1814 et 2006. Procédons par grandes séries d'archives ³⁰:

REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

La série des registres de formalité et de recette des actes civils publics débute en 1814 et se poursuit jusqu'à 1935. Cette série portait les numéros 1 et 2 avant de porter la dénomination de série 5 à partir de 1871. Les actes notariés et administratifs y sont enregistrés sous forme de colonnes qui reprennent les noms, le domicile et la profession des parties concernées, le nom du notaire et un résumé de l'acte.

La série 6 (elle porte ce numéro depuis 1871) est celle des registres de formalité et de recette des actes sous seing privé. Elle couvre la période qui s'étend de 1814 à 1959. Les actes sous seing privé peuvent être des actes de mise en location de biens, des procès-verbaux de bornage ou de cession de mitoyenneté, des procurations, des plans annexés aux actes notariés, etc.

La série 6 bis concerne des actes sous seing privé dont un duplicata ou une copie doit être déposé au bureau, en application de la loi du 28 août 1921. Elle est conservée pour la période 1921-1961. Des copies de baux (1921 à 1954), d'acte sous seing privé ordinaires (1922-1960), portant vente de bateaux (1926-1943), ou cession de fonds de commerce (1922-1938) ont été conservés.

REGISTRES ET SOMMIERS DES DOMAINES

Le fonds contient également de nombreux sommiers et registres relatifs à la gestion des biens appartenant à l'État ou dont la gestion lui a été confiée. Il s'agit des sommiers de consistance des biens corporels appartenant à l'État, des biens des communes, des revenus provinciaux, des biens séquestrés ou encore des biens et rentes provenant des cures.

REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

Les registres de dépôt des déclarations de succession et de la taxe compensatoire à charge des associations sans but lucratif (série 47), conservés pour la période 1953 à 1978, contiennent la mention chronologique du dépôt

³⁰ L'essentiel des informations est tiré de l'ouvrage de P. DE REU, *De geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie. Organisatie, bevoegdheden, ambtsgebieden, archiefvorming, 1796-2006*, Bruxelles, 2011, (*Miscellanea Archivistica Studia* 198).

desdites déclarations et donnent le numéro d'ordre de ces déclarations au sein des recueils de déclarations.

REGISTRE DE CORRESPONDANCE

Un registre de correspondance (série 49) est conservé pour la période 1912-1914. Il contient une transcription du corps des lettres ou au minimum les données essentielles de la correspondance.

TABLES ALPHABÉTIQUES DES VENDEURS ET DES ACQUÉREURS

Les tables des acquéreurs (série 50/2) ont existé de la création de l'enregistrement à 1859, date à laquelle elles sont remplacées par les répertoires des propriétaires (série 50). La table des vendeurs (série 50/3), également supprimée en 1859, fournissait jusqu'à 1828 le renvoi vers le registre de formalité correspondant (actes civils publics et actes sous seing privé) via la date de l'enregistrement. De 1828 à 1859, ce renvoi vers les registres de formalités (soit les séries 5 et 6) doit être recherché, au nom de la personne, dans les tables des acquéreurs auxquelles les tables des vendeurs renvoient. Les séries conservées sont assez complètes pour la période 1814 à 1859.

RÉPERTOIRES ET TABLES DES PROPRIÉTAIRES

De 1860 à 1901, si on connaît le nom de la personne, la table générale des propriétaires (série 52) renvoie au répertoire général des propriétaires (série 50) qui renvoie vers les séries 5 et 6. À partir de 1901 environ, les comptes mobiles (série 58) remplacent partiellement les répertoires des propriétaires. Malheureusement, la série 50 ou répertoire général des propriétaires n'a pas été versée pour ce bureau, comme souvent ailleurs, le receveur invoquant leur utilité administrative. La série 52 couvre elle la période allant de 1881 à 1901.

RÉPERTOIRES GÉNÉRAUX DES CRÉANCIERS

Les répertoires généraux des créanciers (série 51) renvoient à la documentation hypothécaire. Ils permettent de retrouver toutes les créances inscrites en faveur d'un même créancier, domicilié dans l'arrondissement du bureau. Cette série 51 a été créée en 1846 et théoriquement supprimée en 1966. Deux volumes sont conservés pour le XXe siècle.

TABLES ALPHABÉTIQUES DES PARTAGES, COPARTAGEANTS ET DES CONTRATS DE MARIAGE

Les tables alphabétiques des partages (série 50/4) concernent les biens

mobiliers et immobiliers et fournissent les noms des personnes décédées. Elles renvoient aux déclarations de succession. La table des copartageants (série 50/5) donne les noms des copartageants et permet un accès à la table des partages. Ces deux séries ont existé jusqu'en 1827. Les tables des contrats de mariage ont également été conservées pour la période de 1801 à 1859.

TABLES DES TESTAMENTS

Les tables alphabétiques des testaments non enregistrés contiennent la mention des testaments en attente d'exécution et non encore enregistrés présents dans les répertoires des notaires.

TABLES ALPHABÉTIQUES DES DÉCÈS

Les tables alphabétiques des décès (série 54) couvrent les années de 1968 à 1980. Lorsque la commune informe le receveur du décès d'une personne, ce fonctionnaire ouvre un article à son nom dans la table et y indique les renseignements généraux sur le défunt. Lorsque la déclaration de succession est déposée, mention de cette déclaration est faite dans la table et l'article est apuré.

SOMMIERS D'ORDRES ET D'INSTRUCTIONS ET TABLES DES CIRCULAIRES

À l'origine, ces sommiers contenaient une transcription des circulaires de l'administration de l'enregistrement, ils ont ensuite été utilisés par les vérificateurs en vue d'y consigner principalement les procès-verbaux de vérification du bureau et les instructions particulières relatives au bureau. Ils sont conservés pour la période 1814 à 1947.

COMPTES MOBILES

Les comptes mobiles (série 58), créés par la circulaire 1348 du 15 mai 1901, remplacent partiellement le répertoire des propriétaires. Il s'agit de recueils d'environ 250 larges fiches préimprimées et classées alphabétiquement. Un seul compte est ouvert, classé au nom du mari, pour un couple de personnes mariées. Les comptes contiennent les renseignements précédemment mentionnés au répertoire général des propriétaires. Ils renvoient aux séries 5, 6, 6bis et 187 et contiennent également mention des autres bureaux où le titulaire du compte est connu et son ou ses numéros d'article de la matrice cadastrale. Ils se déclinent en deux séries distinctes : les comptes mobiles actifs, c'est-à-dire les comptes non apurés lors de la suppression de ce système de manutention en 2006, et les comptes mobiles apurés aussi connus sous le nom de cimetièrre. Lors des opérations de refonte des comptes mobiles, les comptes apurés, étaient extraits de la série générale et placés dans une série distincte. Il existe au sein de la série active et de celle du cimetièrre une division

entre les personnes physiques et les personnes morales. Toutes ces séries ont été versées. Certains comptes mobiles ont cependant été transmis à d'autres bureaux ou intégrés dans la série en provenance d'autres bureaux au gré des modifications de ressort du bureau.

REGISTRES DES PERSONNES DOMICILIÉES HORS DU ROYAUME QUI POSSÈDENT DES IMMEUBLES EN BELGIQUE

Introduit en 1901, ce registre des étrangers (série 60) reprend toutes les personnes dont le domicile est situé à l'étranger et qui détiennent des droits immobiliers dans le ressort du bureau. Le compte mobile renvoie à cette série. Ce registre est théoriquement tenu jusque 1967 au plus tard. Un registre est conservé pour la période 1925-1964. Un autre registre datant du XIXe siècle et ayant une fonction quasi identique est lui-aussi conservé.

REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE

Introduits en 1884, ces registres (série 65) contiennent la transcription intégrale des actes portant octroi de privilèges agricoles. Ils sont conservés pour la période allant de 1884 à 1962.

RENOIS REÇUS

De nombreux renvois sont échangés entre les bureaux de l'enregistrement. Il s'agit notamment des informations relatives à des biens situés dans le ressort d'un autre bureau ou relatives à des personnes domiciliées également dans un autre ressort. Les renvois conservés sont ceux qui ont été reçus entre 1840 et 1934. Les comptes mobiles contiennent généralement la mention de ces renvois.

DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS

Les déclarations de succession (série 187) étaient, à l'origine, enregistrées dans un registre spécifique. À partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative aux droits de succession en 1818, les héritiers rédigent la déclaration sur des feuilles isolées qui sont ensuite recopiées dans le registre aux transcriptions des mémoires de déclaration. À partir de 1820, celui-ci n'est plus tenu et les minutes des déclarations sont conservées, numérotées et reliées par année d'introduction. Entre 1818 et 1851, les déclarations négatives c'est-à-dire celles de personnes décédées sans possession, étaient également enregistrées. Cette série porte le numéro 187 depuis 1926³¹. Les déclarations sont conservées pour la période 1818 à 1935.

31 P. DE REU, La déclaration de succession. Une introduction à l'étude des sources, Bruxelles, 2012, p. 43 (Guides, 77).

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

D'une manière générale, les critères de tri appliqués sont ceux définis dans l'instruction matériel (version de 2003) de l'Administration générale de la documentation patrimoniale du Service public fédéral Finances. En outre, certaines séries, initialement destinées à l'élimination ont été conservées en fonction de leur intérêt historique.

ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Le fonds du Bureau de l'enregistrement de Thuin n'est pas clos. D'autres versements viendront ultérieurement compléter la documentation versée aux Archives de l'État à Mons.

MODE DE CLASSEMENT

Les archives du bureau producteur étaient classées selon la classification des imprimés et documents définie par l'Administration générale de la documentation patrimoniale.

Ce mode de classement a été conservé dans cet instrument de recherche. Toutefois, les séries supprimées et/ou non numérotées ont été rassemblées autour des séries qui les ont remplacées. Il en va notamment ainsi pour les tables des vendeurs et des acquéreurs qui ont été réunies autour de la série 50 des répertoires généraux des propriétaires.

À l'intérieur des séries, les différentes unités d'archives ont été classées selon leur numéro d'ordre initial et à défaut dans l'ordre chronologique. Le numéro d'ordre initial, nécessaire afin de pouvoir suivre les renvois d'une série à une autre ainsi que pour identifier les mentions d'enregistrement, est placé entre parenthèses à la fin de la description. Par ailleurs, il s'agit du numéro sous lequel les séries étaient classées dans l'ancien instrument de recherche.

Description des séries et des éléments

I. REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

A. ACTES CIVILS PUBLICS

1 - 407 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES CIVILS PUBLICS (SÉRIE 5). 1814-1935.

1	27 avril 1814 - 2 juillet 1816 (5/1).	1 volume
2	3 juillet 1816 - 13 novembre 1817 (5/2).	1 volume
3	13 novembre 1817 - 2 janvier 1819 (5/3).	1 volume
4	2 janvier 1819 - 21 février 1820 (5/4).	1 volume
5	21 février 1820 - 19 mars 1821 (5/5).	1 volume
6	19 mars 1821 - 7 septembre 1821 (5/6).	1 volume
7	7 septembre 1821 - 11 mars 1822 (5/7).	1 volume
8	11 mars 1822 - 10 septembre 1822 (5/8).	1 volume
9	10 septembre 1822 - 14 août 1823 (5/9).	1 volume
10	14 août 1823 - 19 août 1824 (5/10).	1 volume
11	19 août 1824 - 28 juillet 1825 (5/11).	1 volume
12	28 juillet 1825 - 3 janvier 1826 (5/12).	1 volume
13	3 janvier 1826 - 11 mai 1826 (5/13).	1 volume

14	11 mai 1826 - 17 novembre 1826 (5/14).	1 volume
15	17 novembre 1826 - 11 avril 1827 (5/15).	1 volume
16	11 avril 1827 - 12 avril 1828 (5/16).	1 volume
17	12 avril 1828 - 4 octobre 1828 (5/17).	1 volume
18	4 octobre 1828 - 6 août 1829 (5/18).	1 volume
19	6 août 1829 - 21 juin 1830 (5/19).	1 volume
20	22 juin 1830 - 15 avril 1831 (5/20).	1 volume
21	15 avril 1831 - 31 janvier 1832 (5/21).	1 volume
22	1er février 1832 - 24 août 1832 (5/22).	1 volume
23	24 août 1832 - 27 décembre 1832 (5/23).	1 volume
24	27 décembre 1832 - 1er juillet 1833 (5/24).	1 volume
25	1er juillet 1833 - 21 novembre 1833 (5/25).	1 volume
26	21 novembre 1833 - 2 janvier 1834 (5/26).	1 volume
27	2 janvier 1834 - 4 février 1834 (5/27).	1 volume
28	5 février 1834 - 27 février 1834 (5/28).	1 volume
29	27 février 1834 - 14 mars 1834 (5/29).	1 volume

30	15 mars 1834 - 1er avril 1834 (5/30).	1 volume
31	1er avril 1834 - 14 avril 1834 (5/31).	1 volume
32	14 avril 1834 - 21 juillet 1834 (5/32).	1 volume
33	21 juillet 1834 - 3 novembre 1834 (5/33).	1 volume
34	3 novembre 1834 - 5 février 1835 (5/34).	1 volume
35	5 février 1835 - 28 avril 1835 (5/35).	1 volume
36	28 avril 1835 - 30 juillet 1835 (5/36).	1 volume
37	30 juillet 1835- 9 novembre 1835 (5/37).	1 volume
38	9 novembre 1835 - 8 février 1836 (5/38).	1 volume
39	9 février 1836 - 18 avril 1836 (5/39).	1 volume
40	18 avril 1836 - 7 juillet 1836 (5/40).	1 volume
41	7 juillet 1836 - 24 octobre 1836 (5/41).	1 volume
42	24 octobre 1836 - 13 février 1837 (5/42).	1 volume
43	13 février 1837 - 28 avril 1837 (5/43).	1 volume
44	28 avril 1837 - 15 juillet 1837 (5/44).	1 volume
45	16 juillet 1837 - 17 octobre 1837 (5/45).	1 volume
46	18 octobre 1837 - 1er janvier 1838 (5/46).	

		1 volume
47	1er janvier 1838 - 24 mars 1838 (5/47).	1 volume
48	24 mars 1838 - 4 juin 1838 (5/48).	1 volume
49	4 juin 1838 - 30 août 1838 (5/49).	1 volume
50	30 août 1838 - 20 novembre 1838 (5/50).	1 volume
51	20 novembre 1838 - 5 février 1839 (5/51).	1 volume
52	6 février 1839 - 18 avril 1839 (5/52).	1 volume
53	18 avril 1839 - 26 juin 1839 (5/53).	1 volume
54	26 juin 1839 - 10 septembre 1839 (5/54).	1 volume
55	10 septembre 1839 - 22 avril 1839 (5/55).	1 volume
56	22 avril 1839 - 1er février 1840 (5/56).	1 volume
57	1er février 1840 - 13 avril 1840 (5/57).	1 volume
58	13 avril 1840 - 29 juin 1840 (5/58).	1 volume
59	29 juin 1840 - 1er septembre 1840 (5/59).	1 volume
60	1er septembre 1840 - 13 novembre 1840 (5/60).	1 volume
61	14 novembre 1840 - 5 février 1841 (5/61).	1 volume
62	6 février 1841 - 15 avril 1841 (5/62).	1 volume

63	15 avril 1841 - 3 juillet 1841 (5/63).	1 volume
64	3 juillet 1841 - 18 septembre 1841 (5/64).	1 volume
65	18 septembre 1841 - 22 novembre 1841 (5/65).	1 volume
66	22 novembre 1841 - 24 janvier 1842 (5/66).	1 volume
67	24 janvier 1842 - 8 avril 1842 (5/67).	1 volume
68	8 avril 1842 - 27 juin 1842 (5/68).	1 volume
69	27 juin 1842 - 2 septembre 1842 (5/69).	1 volume
70	2 septembre 1842 - 14 novembre 1842 (5/70).	1 volume
71	14 novembre 1842 - 24 janvier 1843 (5/71).	1 volume
72	24 janvier 1843 - 5 avril 1843 (5/72).	1 volume
73	6 avril 1843 - 17 juin 1843 (5/73).	1 volume
74	17 juin 1843 - 5 septembre 1843 (5/74).	1 volume
75	5 septembre 1843 - 13 novembre 1843 (5/75).	1 volume
76	13 novembre 1843 - 18 janvier 1844 (5/76).	1 volume
77	18 janvier 1844 - 5 avril 1844 (5/77).	1 volume
78	5 avril 1844 - 14 juin 1844 (5/78).	1 volume

79	14 juin 1844 - 16 août 1844 (5/79).	1 volume
80	16 août 1844 - 6 novembre 1844 (5/80).	1 volume
81	6 novembre 1844 - 20 janvier 1845 (5/81).	1 volume
82	21 janvier 1845 - 16 avril 1845 (5/82).	1 volume
83	16 avril 1845 - 27 juin 1845 (5/83).	1 volume
84	27 juin 1845 - 24 septembre 1845 (5/84).	1 volume
85	24 septembre 1845 - 17 décembre 1845 (5/85).	1 volume
86	17 décembre 1845 - 28 février 1846 (5/86).	1 volume
87	1er mars 1846 - 13 mai 1846 (5/87).	1 volume
88	13 mai 1846 - 27 juillet 1846 (5/88).	1 volume
89	27 juillet 1846 - 29 octobre 1846 (5/89).	1 volume
90	29 octobre 1846 - 11 janvier 1847 (5/90).	1 volume
91	11 janvier 1847 - 29 mars 1847 (5/91).	1 volume
92	29 mars 1847 - 12 juin 1847 (5/92).	1 volume
93	12 juin 1847 - 27 août 1847 (5/93).	1 volume
94	27 août 1847 - 23 novembre 1847 (5/94).	1 volume
95	23 novembre 1847 - 29 janvier 1848 (5/95).	

		1 volume
96	29 janvier 1848 - 18 avril 1848 (5/96).	1 volume
97	18 avril 1848 - 3 juillet 1848 (5/97).	1 volume
98	3 juillet 1848 - 15 décembre 1848 (5/98).	1 volume
99	15 décembre 1848 - 15 avril 1849 (5/99).	1 volume
100	16 avril 1849 - 11 septembre 1849 (5/100).	1 volume
101	12 septembre 1849 - 1er mars 1850 (5/101).	1 volume
102	2 mars 1850 - 29 juillet 1850 (5/102).	1 volume
103	30 juillet 1850 - 10 février 1851 (5/103).	1 volume
104	10 février 1850 - 23 juillet 1851 (5/104).	1 volume
105	23 juillet 1851 - 26 janvier 1852 (5/105).	1 volume
106	26 janvier 1852 - 1er juillet 1852 (5/106).	1 volume
107	1er juillet 1852 - 20 décembre 1852 (5/107).	1 volume
108	20 décembre 1852 - 1er juin 1853 (5/108).	1 volume
109	1er juin 1853 - 8 décembre 1853 (5/109).	1 volume
110	9 décembre 1853 - 2 mai 1854 (5/110).	1 volume
111	2 mai 1854 - 7 novembre 1854 (5/111).	1 volume

112	8 novembre 1854 - 3 mai 1855 (5/112).	1 volume
113	4 mai 1855 - 8 octobre 1855 (5/113).	1 volume
114	8 octobre 1855 - 18 mars 1856 (5/114).	1 volume
115	18 mars 1856 - 12 septembre 1856 (5/115).	1 volume
116	12 septembre 1856 - 21 février 1857 (5/116).	1 volume
117	21 février 1857 - 4 août 1857 (5/117).	1 volume
118	4 août 1857 - 12 février 1858 (5/118).	1 volume
119	13 février 1858 - 28 juillet 1858 (5/119).	1 volume
120	28 juillet 1858 - 4 février 1859 (5/120).	1 volume
121	5 février 1859 - 25 juillet 1859 (5/121).	1 volume
122	25 juillet 1859 - 13 mars 1860 (5/122).	1 volume
123	13 mars 1860 - 2 octobre 1860 (5/123).	1 volume
124	2 octobre 1860 - 1er mai 1861 (5/124).	1 volume
125	1er mai 1861 - 15 octobre 1861 (5/125).	1 volume
126	15 octobre 1861 - 27 mars 1862 (5/126).	1 volume
127	27 mars 1862 - 6 août 1862 (5/127).	1 volume

128	6 août 1862 - 5 février 1863 (5/128).	1 volume
129	5 février 1863 - 19 juin 1863 (5/129).	1 volume
130	19 juin 1863 - 27 novembre 1863 (5/130).	1 volume
131	28 novembre 1863 - 7 avril 1864 (5/131).	1 volume
132	7 avril 1864 - 17 septembre 1864 (5/132).	1 volume
133	17 septembre 1864 - 6 mars 1865 (5/133).	1 volume
134	6 mars 1865 - 25 mai 1865 (5/134).	1 volume
135	26 mai 1865 - 21 août 1865 (5/135).	1 volume
136	21 août 1865 - 1er décembre 1865 (5/136).	1 volume
137	1er décembre 1865 - 1er mars 1866 (5/137).	1 volume
138	1er mars 1866 - 17 mai 1866 (5/138).	1 volume
139	17 mai 1866 - 9 août 1866 (5/139).	1 volume
140	9 août 1866 - 7 novembre 1866 (5/140).	1 volume
141	7 novembre 1866 - 13 février 1867 (5/141).	1 volume
142	13 février 1867 - 9 mai 1867 (5/142).	1 volume
143	9 mai 1867 - 26 octobre 1867 (5/143).	1 volume
144	26 octobre 1867 - 27 avril 1868 (5/144).	

		1 volume
145	27 avril 1868 - 31 juillet 1868 (5/145).	1 volume
146	1er août 1868 - 2 février 1869 (5/146).	1 volume
147	2 février 1869 - 7 juillet 1869 (5/147).	1 volume
148	8 juillet 1869 - 7 janvier 1870 (5/148).	1 volume
149	7 janvier 1870 - 29 mars 1870 (5/149).	1 volume
150	30 mars 1870 - 19 août 1870 (5/150).	1 volume
151	19 août 1870 - 16 janvier 1871 (5/151).	1 volume
152	17 janvier 1871 - 20 mars 1871 (5/152).	1 volume
153	20 mars 1871 - 6 août 1871 (5/153).	1 volume
154	7 août 1871 - 28 décembre 1871 (5/154).	1 volume
155	28 décembre 1871 - 7 mai 1872 (5/155).	1 volume
156	7 mai 1872 - 24 septembre 1872 (5/156).	1 volume
157	24 septembre 1872 - 13 mars 1873 (5/157).	1 volume
158	13 mars 1873 - 26 août 1873 (5/158).	1 volume
159	26 août 1873 - 26 novembre 1873 (5/159).	1 volume
160	26 novembre 1873 - 2 février 1874 (5/160).	1 volume

161	2 février 1874 - 13 avril 1874 (5/161).	1 volume
162	13 avril 1874 - 29 juin 1874 (5/162).	1 volume
163	29 juin 1874 - 22 septembre 1874 (5/163).	1 volume
164	23 septembre 1874 - 26 décembre 1874 (5/164).	1 volume
165	26 décembre 1874 - 17 mars 1875 (5/165).	1 volume
166	18 mars 1875 - 28 mai 1875 (5/166).	1 volume
167	28 mai 1875 - 28 août 1875 (5/167).	1 volume
168	28 août 1875 - 27 novembre 1875 (5/168).	1 volume
169	27 novembre 1875 - 11 février 1876 (5/169).	1 volume
170	11 février 1876 - 26 avril 1876 (5/170).	1 volume
171	26 avril 1876 - 5 juillet 1876 (5/171).	1 volume
172	5 juillet 1876 - 30 septembre 1876 (5/172).	1 volume
173	1er octobre 1876 - 12 décembre 1876 (5/173).	1 volume
174	12 décembre 1876 - 14 février 1877 (5/174).	1 volume
175	15 février 1877 - 21 avril 1877 (5/175).	1 volume
176	21 avril 1877 - 5 juillet 1877 (5/176).	1 volume

177	5 juillet 1877 - 11 septembre 1877 (5/177).	1 volume
178	11 septembre 1877 - 17 novembre 1877 (5/178).	1 volume
179	18 novembre 1877 - 23 janvier 1878 (5/179).	1 volume
180	24 janvier 1878 - 3 avril 1878 (5/180).	1 volume
181	3 avril 1878 - 5 juin 1878 (5/181).	1 volume
182	5 juin 1878 - 27 août 1878 (5/182).	1 volume
183	27 août 1878 - 31 octobre 1878 (5/183).	1 volume
184	1er novembre 1878 - 9 janvier 1879 (5/184).	1 volume
185	9 janvier 1879 - 3 avril 1879 (5/185).	1 volume
186	3 avril 1879 - 9 juillet 1879 (5/186).	1 volume
187	9 juillet 1879 - 28 octobre 1879 (5/187).	1 volume
188	28 octobre 1879 - 10 mars 1880 (5/188).	1 volume
189	10 mars 1880 - 30 mai 1880 (5/189).	1 volume
190	31 mai 1880 - 11 septembre 1880 (5/190).	1 volume
191	11 septembre 1880 - 24 décembre 1880 (5/191).	1 volume
192	24 décembre 1880 - 14 mars 1881 (5/192).	1 volume
193	14 mars 1881 - 22 mai 1881 (5/193).	

		1 volume
194	23 mai 1881 - 1er août 1881 (5/194).	1 volume
195	1er août 1881 - 7 novembre 1881 (5/195).	1 volume
196	7 novembre 1881 - 31 janvier 1882 (5/196).	1 volume
197	31 janvier 1882 - 21 avril 1882 (5/197).	1 volume
198	21 avril 1882 - 24 juin 1882 (5/198).	1 volume
199	24 juin 1882 - 9 septembre 1882 (5/199).	1 volume
200	9 septembre 1882 - 18 novembre 1882 (5/200).	1 volume
201	18 novembre 1882 - 8 février 1883 (5/201).	1 volume
202	9 février 1883 - 5 mai 1883 (5/202).	1 volume
203	5 mai 1883 - 21 juillet 1883 (5/203).	1 volume
204	21 juillet 1883 - 13 octobre 1883 (5/204).	1 volume
205	13 octobre 1883 - 2 janvier 1884 (5/205).	1 volume
206	2 janvier 1884 - 28 mars 1884 (5/206).	1 volume
207	28 mars 1884 - 23 juin 1884 (5/207).	1 volume
208	23 juin 1884 - 22 septembre 1884 (5/208).	1 volume
209	22 septembre 1884 - 30 décembre 1884 (5/209).	1 volume

210	30 décembre 1884 - 25 mars 1885 (5/210).	1 volume
211	25 mars 1885 - 4 juin 1885 (5/211).	1 volume
212	4 juin 1885 - 11 août 1885 (5/212).	1 volume
213	11 août 1885 - 10 octobre 1885 (5/213).	1 volume
214	10 octobre 1885 - 16 décembre 1885 (5/214).	1 volume
215	17 décembre 1885 - 20 février 1886 (5/215).	1 volume
216	20 février 1886 - 22 avril 1886 (5/216).	1 volume
217	22 avril 1886 - 6 juillet 1886 (5/217).	1 volume
218	6 juillet 1886 - 28 septembre 1886 (5/218).	1 volume
219	28 septembre 1886 - 17 décembre 1886 (5/219).	1 volume
220	17 décembre 1886 - 23 février 1887 (5/220).	1 volume
221	23 février 1887 - 19 avril 1887 (5/221).	1 volume
222	19 avril 1887 - 1er juillet 1887 (5/222).	1 volume
223	1er juillet 1887 - 19 septembre 1887 (5/223).	1 volume
224	19 septembre 1887 - 7 décembre 1887 (5/224).	1 volume
225	7 décembre 1887 - 8 février 1888 (5/225).	1 volume

226	8 février 1888 - 17 avril 1888 (5/226).	1 volume
227	17 avril 1888 - 10 juillet 1888 (5/227).	1 volume
228	10 juillet 1888 - 21 septembre 1888 (5/228).	1 volume
229	21 septembre 1888 - 7 décembre 1888 (5/229).	1 volume
230	7 décembre 1888 - 22 février 1889 (5/230).	1 volume
231	22 février 1889 - 2 mai 1889 (5/231).	1 volume
232	2 mai 1889 - 16 août 1889 (5/232).	1 volume
233	16 août 1889 - 26 novembre 1889 (5/233).	1 volume
234	26 novembre 1889 - 11 février 1890 (5/234).	1 volume
235	11 février 1890 - 6 mai 1890 (5/235).	1 volume
236	6 mai 1890 - 16 août 1890 (5/236).	1 volume
237	16 août 1890 - 28 octobre 1890 (5/237).	1 volume
238	29 octobre 1890 - 2 février 1891 (5/238).	1 volume
239	2 février 1891 - 28 avril 1891 (5/239).	1 volume
240	29 avril 1891 - 24 juillet 1891 (5/240).	1 volume
241	24 juillet 1891 - 25 octobre 1891 (5/241).	1 volume
242	26 octobre 1891 - 18 janvier 1892 (5/242).	

		1 volume
243	18 janvier 1892 - 26 mars 1892 (5/243).	1 volume
244	26 mars 1892 - 16 juin 1892 (5/244).	1 volume
245	16 juin 1892 - 3 septembre 1892 (5/245).	1 volume
246	3 septembre 1892 - 14 novembre 1892 (5/246).	1 volume
247	14 novembre 1892 - 24 janvier 1893 (5/247).	1 volume
248	24 janvier 1893 - 7 avril 1893 (5/248).	1 volume
249	7 avril 1893 - 21 juin 1893 (5/249).	1 volume
250	21 juin 1893 - 16 septembre 1893 (5/250).	1 volume
251	16 septembre 1893 - 30 novembre 1893 (5/251).	1 volume
252	30 novembre 1893 - 16 février 1894 (5/252).	1 volume
253	17 février 1894 - 23 avril 1894 (5/253).	1 volume
254	23 avril 1894 - 7 juillet 1894 (5/254).	1 volume
255	7 juillet 1894 - 28 septembre 1894 (5/255).	1 volume
256	28 septembre 1894 - 20 décembre 1894 (5/256).	1 volume
257	20 décembre 1894 - 11 mars 1895 (5/257).	1 volume
258	12 mars 1895 - 20 mai 1895 (5/258).	1 volume

259	20 mai 1895 - 6 août 1895 (5/259).	1 volume
260	6 août 1895 - 19 octobre 1895 (5/260).	1 volume
261	20 octobre 1895 - 3 janvier 1896 (5/261).	1 volume
262	4 janvier 1896 - 9 mars 1896 (5/262).	1 volume
263	9 mars 1896 - 27 avril 1896 (5/263).	1 volume
264	27 avril 1896 - 10 juillet 1896 (5/264).	1 volume
265	10 juillet 1896 - 1er octobre 1896 (5/265).	1 volume
266	1er octobre 1896 - 12 décembre 1896 (5/266).	1 volume
267	12 décembre 1896 - 1er mars 1897 (5/267).	1 volume
268	1er mars 1897 - 6 mai 1897 (5/268).	1 volume
269	6 mai 1897 - 9 juillet 1897 (5/269).	1 volume
270	9 juillet 1897 - 24 septembre 1897 (5/270).	1 volume
271	24 septembre 1897 - 8 décembre 1897 (5/271).	1 volume
272	8 décembre 1897 - 21 février 1898 (5/272).	1 volume
273	21 février 1898 - 9 mai 1898 (5/273).	1 volume
274	9 mai 1898 - 22 juillet 1898 (5/274).	1 volume

275	22 juillet 1898 - 1er octobre 1898 (5/275).	1 volume
276	1er octobre 1898 - 21 décembre 1898 (5/276).	1 volume
277	21 décembre 1898 - 13 mars 1899 (5/277).	1 volume
278	13 mars 1899 - 19 mai 1899 (5/278).	1 volume
279	19 mai 1899 - 28 juillet 1899 (5/279).	1 volume
280	29 juillet 1899 - 19 octobre 1899 (5/280).	1 volume
281	19 octobre 1889 - 12 janvier 1900 (5/281).	1 volume
282	12 janvier 1900 - 30 mars 1900 (5/282).	1 volume
283	30 mars 1900 - 8 juin 1900 (5/283).	1 volume
284	8 juin 1900 - 21 août 1900 (5/284).	1 volume
285	21 août 1900 - 30 octobre 1900 (5/285).	1 volume
286	30 octobre 1900 - 16 janvier 1901 (5/286).	1 volume
287	16 janvier 1901 - 25 mars 1901 (5/287).	1 volume
288	26 mars 1901 - 13 juin 1901 (5/288).	1 volume
289	13 juin 1901 - 11 septembre 1901 (5/289).	1 volume
290	11 septembre 1901 - 3 décembre 1901 (5/290).	1 volume
291	3 décembre 1901 - 1er mars 1902 (5/291).	

		1 volume
292	1er mars 1902 - 16 mai 1902 (5/292).	1 volume
293	16 mai 1902 - 1er août 1902 (5/293).	1 volume
294	1er août 1902 - 21 octobre 1902 (5/294).	1 volume
295	21 octobre 1902 - 6 janvier 1903 (5/295).	1 volume
296	6 janvier 1903 - 26 mars 1903 (5/296).	1 volume
297	26 mars 1903 - 5 juin 1903 (5/297).	1 volume
298	5 juin 1903 - 28 août 1903 (5/298).	1 volume
299	28 août 1903 - 11 novembre 1903 (5/299).	1 volume
300	11 novembre 1903 - 26 janvier 1904 (5/300).	1 volume
301	26 janvier 1904 - 12 avril 1904 (5/301).	1 volume
302	12 avril 1904 - 5 juillet 1904 (5/302).	1 volume
303	5 juillet 1904 - 29 septembre 1904 (5/303).	1 volume
304	29 septembre 1904 - 22 décembre 1904 (5/304).	1 volume
305	22 décembre 1904 - 18 mars 1905 (5/305).	1 volume
306	18 mars 1905 - 20 juin 1905 (5/306).	1 volume
307	20 juin 1905 - 28 septembre 1905 (5/307).	1 volume

308	28 septembre 1905 - 26 décembre 1905 (5/308).	1 volume
309	26 décembre 1905 - 7 avril 1906 (5/309).	1 volume
310	7 avril 1906 - 4 juillet 1906 (5/310).	1 volume
311	4 juillet 1906 - 18 octobre 1906 (5/311).	1 volume
312	18 octobre 1906 - 15 janvier 1907 (5/312).	1 volume
313	15 janvier 1907 - 10 avril 1907 (5/313).	1 volume
314	10 avril 1907 - 4 juillet 1907 (5/314).	1 volume
315	4 juillet 1907 - 4 octobre 1907 (5/315).	1 volume
316	4 octobre 1907 - 7 janvier 1908 (5/316).	1 volume
317	7 janvier 1908 - 7 avril 1908 (5/317).	1 volume
318	7 avril 1908 - 29 juin 1908 (5/318).	1 volume
319	29 juin 1908 - 30 septembre 1908 (5/319).	1 volume
320	30 septembre 1908 - 2 janvier 1909 (5/320).	1 volume
321	2 janvier 1909 - 5 avril 1909 (5/321).	1 volume
322	5 avril 1909 - 3 juillet 1909 (5/322).	1 volume
323	3 juillet 1909 - 11 octobre 1909 (5/323).	1 volume

324	11 octobre 1909 - 23 octobre 1909 (5/324).	1 volume
325	23 octobre 1909 - 19 avril 1910 (5/325).	1 volume
326	19 avril 1910 - 11 octobre 1910 (5/327).	1 volume
327	11 octobre 1910 - 23 février 1911 (5/329).	1 volume
328	23 février 1911 - 7 juillet 1911 (5/330).	1 volume
329	7 juillet 1911 - 27 novembre 1911 (5/332).	1 volume
330	27 novembre 1911 - 15 mars 1912 (5/334).	1 volume
331	15 mars 1912 - 30 juillet 1912 (5/335).	1 volume
332	30 juillet 1912 - 23 décembre 1912 (5/337).	1 volume
333	23 décembre 1912 - 2 mai 1913 (5/339).	1 volume
334	2 mai 1913 - 25 août 1913 (5/341).	1 volume
335	25 août 1913 - 8 décembre 1913 (5/343).	1 volume
336	8 décembre 1913 - 10 avril 1914 (5/345).	1 volume
337	11 avril 1914 - 19 septembre 1914 (5/346).	1 volume
338	20 septembre 1914 - 22 décembre 1915 (5/348).	1 volume
339	22 décembre 1915 - 3 juillet 1916 (5/350).	1 volume
340	3 juillet 1916 - 21 février 1917 (5/352).	

		1 volume
341	21 février 1917 - 21 octobre 1917 (5/353).	1 volume
342	22 octobre 1917 - 20 avril 1918 (5/355).	1 volume
343	20 avril 1918 - 2 octobre 1918 (5/357).	1 volume
344	2 octobre 1918 - 9 avril 1919 (5/359).	1 volume
345	9 avril 1919 - 4 juillet 1919 (5/360).	1 volume
346	4 juillet 1919 - 29 août 1919 (5/362).	1 volume
347	29 août 1919 - 25 octobre 1919 (5/364).	1 volume
348	25 octobre 1919 - 2 janvier 1920 (5/365).	1 volume
349	2 janvier 1920 - 10 mars 1920 (5/367).	1 volume
350	10 mars 1920 - 3 mai 1920 (5/368).	1 volume
351	3 mai 1920 - 17 juillet 1920 (5/370).	1 volume
352	17 juillet 1920 - 10 octobre 1920 (5/372).	1 volume
353	11 octobre 1920 - 28 décembre 1920 (5/373).	1 volume
354	28 décembre 1920 - 22 mars 1921 (5/375).	1 volume
355	22 mars 1921 - 14 juin 1921 (5/377).	1 volume
356	14 juin 1921 - 16 septembre 1921 (5/379).	1 volume

357	16 septembre 1921 - 20 décembre 1921 (5/381).	1 volume
358	20 décembre 1921 - 3 mars 1922 (5/383).	1 volume
359	3 mars 1922 - 5 mai 1922 (5/384).	1 volume
360	5 mai 1922 - 25 juillet 1922 (5/386).	1 volume
361	25 juillet 1922 - 24 octobre 1922 (5/388).	1 volume
362	24 octobre 1922 - 31 janvier 1923 (5/389).	1 volume
363	31 janvier 1923 - 27 avril 1923 (5/391).	1 volume
364	27 avril 1923 - 17 juillet 1923 (5/393).	1 volume
365	17 juillet 1923 - 18 octobre 1923 (5/395).	1 volume
366	19 octobre 1923 - 8 janvier 1924 (5/397).	1 volume
367	8 janvier 1924 - 4 avril 1924 (5/398).	1 volume
368	4 avril 1924 - 27 juin 1924 (5/400).	1 volume
369	27 juin 1924 - 23 septembre 1924 (5/402).	1 volume
370	23 septembre 1924 - 19 décembre 1924 (5/404).	1 volume
371	19 décembre 1924 - 7 mars 1925 (5/406).	1 volume
372	8 mars 1925 - 2 juin 1925 (5/407).	1 volume

373	2 juin 1925 - 14 août 1925 (5/409).	1 volume
374	14 août 1925 - 13 novembre 1925 (5/411).	1 volume
375	13 novembre 1925 - 26 janvier 1926 (5/413).	1 volume
376	26 janvier 1926 - 13 avril 1926 (5/414).	1 volume
377	13 avril 1926 - 10 août 1926 (5/416).	1 volume
378	10 août 1926 - 6 décembre 1926 (5/418).	1 volume
379	6 décembre 1926 - 15 mars 1927 (5/420).	1 volume
380	15 mars 1927 - 25 juin 1927 (5/421).	1 volume
381	25 juin 1927 - 7 octobre 1927 (5/423).	1 volume
382	7 octobre 1927 - 17 janvier 1928 (5/425).	1 volume
383	17 janvier 1928 - 25 avril 1928 (5/426).	1 volume
384	25 avril 1928 - 3 août 1928 (5/428).	1 volume
385	3 août 1928 - 6 novembre 1928 (5/430).	1 volume
386	6 novembre 1928 - 26 février 1929 (5/432).	1 volume
387	26 février 1929 - 29 mai 1929 (5/433).	1 volume
388	29 mai 1929 - 7 septembre 1929 (5/435).	1 volume
389	7 septembre 1929 - 6 décembre 1929 (5/437).	

		1 volume
390	6 décembre 1929 - 4 mars 1930 (5/339).	1 volume
391	4 mars 1930 - 20 juin 1930 (5/440).	1 volume
392	20 juin 1930 - 21 octobre 1930 (5/442).	1 volume
393	21 octobre 1930 - 3 février 1931 (5/444).	1 volume
394	3 février 1931 - 26 mai 1931 (5/446).	1 volume
395	26 mai 1931 - 18 septembre 1931 (5/447).	1 volume
396	18 septembre 1931 - 13 janvier 1932 (5/449).	1 volume
397	13 janvier 1932 - 2 mai 1932 (5/450).	1 volume
398	2 mai 1932 - 14 septembre 1932 (5/451).	1 volume
399	14 septembre 1932 - 7 février 1933 (5/452).	1 volume
400	7 février 1933 - 8 juin 1933 (5/453).	1 volume
401	8 juin 1933 - 26 octobre 1933 (5/454).	1 volume
402	26 octobre 1933 - 17 mars 1934 (5/455).	1 volume
403	17 mars 1934 - 10 juillet 1934 (5/456).	1 volume
404	10 juillet 1934 - 3 novembre 1934 (5/457).	1 volume
405	3 novembre 1934 - 22 mars 1935 (5/458).	1 volume

406	22 mars 1935 - 18 juillet 1935 (5/459).	1 volume
407	18 juillet 1935 - 25 novembre 1935 (5/460).	1 volume
<i>B. ACTES SOUS SEING PRIVÉ</i>		
408 - 498 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 1814-1959.		
408	27 avril 1814 - 2 octobre 1819 (6/1).	1 volume
409	2 octobre 1819 - 6 juillet 1824 (6/2).	1 volume
410	6 juillet 1824 - 15 novembre 1829 (6/3).	1 volume
411	16 novembre 1829 - 31 mai 1834 (6/4).	1 volume
412	1er juin 1834 - 11 septembre 1838 (6/5).	1 volume
413	12 septembre 1838 - 9 mai 1840 (6/6).	1 volume
414	10 mai 1840 - 12 novembre 1841 (6/7).	1 volume
415	13 novembre 1841 - 16 janvier 1843 (6/8).	1 volume
416	17 janvier 1843 - 5 août 1844 (6/9).	1 volume
417	5 août 1844 - 5 mars 1846 (6/10).	1 volume
418	5 mars 1846 - 3 mai 1847 (6/11).	1 volume
419	4 mai 1847 - 20 février 1849 (6/12).	1 volume

420	21 février 1849 - 25 mars 1851 (6/13).	1 volume
421	26 mars 1851 - 6 juillet 1853 (6/14).	1 volume
422	7 juillet 1853 - 3 janvier 1856 (6/15).	1 volume
423	3 janvier 1856 - 3 février 1858 (6/16).	1 volume
424	3 février 1858 - 27 juillet 1860 (6/17).	1 volume
425	27 juillet 1860 - 6 janvier 1863 (6/18).	1 volume
426	7 janvier 1863 - 4 mars 1865 (6/19).	1 volume
427	5 mars 1865 - 19 décembre 1866 (6/20).	1 volume
428	19 décembre 1866 - 31 mars 1868 (6/21).	1 volume
429	1er avril 1868 - 30 avril 1869 (6/22).	1 volume
430	30 avril 1869 - 27 juin 1870 (6/23).	1 volume
431	27 juin 1870 - 22 mai 1871 (6/24).	1 volume
432	22 mai 1871 - 7 mars 1872 (6/25).	1 volume
433	7 mars 1872 - 21 février 1873 (6/26).	1 volume
434	21 février 1872 - 25 mars 1874 (6/27).	1 volume
435	25 mars 1874 - 24 avril 1875 (6/28).	1 volume
436	25 avril 1875 - 26 août 1876 (6/29).	

		1 volume
437	26 août 1876 - 5 novembre 1877 (6/30).	1 volume
438	5 novembre 1877 - 18 octobre 1878 (6/31).	1 volume
439	18 octobre 1878 - 29 novembre 1879 (6/32).	1 volume
440	29 novembre 1879 - 21 décembre 1880 (6/33).	1 volume
441	21 décembre 1880 - 31 décembre 1881 (6/34).	1 volume
442	31 décembre 1881 - 20 décembre 1882 (6/35).	1 volume
443	20 décembre 1882 - 27 février 1884 (6/36).	1 volume
444	27 février 1884 - 24 février 1885 (6/37).	1 volume
445	24 février 1885 - 10 mai 1886 (6/38).	1 volume
446	10 mai 1886 - 17 juin 1887 (6/39).	1 volume
447	18 juin 1887 - 9 juin 1888 (6/40).	1 volume
448	9 juin 1888 - 2 août 1889 (6/41).	1 volume
449	2 août 1889 - 21 novembre 1890 (6/42).	1 volume
450	21 novembre 1890 - 11 novembre 1891 (6/43).	1 volume
451	11 novembre 1891 - 29 janvier 1893 (6/44).	1 volume
452	30 janvier 1893 - 27 juin 1894 (6/45).	1 volume

453	28 juin 1894 - 3 décembre 1895 (6/46).	1 volume
454	3 décembre 1895 - 27 janvier 1897 (6/47).	1 volume
455	27 janvier 1897 - 24 février 1898 (6/48).	1 volume
456	24 février 1898 - 29 juin 1899 (6/49).	1 volume
457	30 juin 1899 - 4 août 1900 (6/50).	1 volume
458	4 août 1900 - 22 octobre 1901 (6/51).	1 volume
459	22 octobre 1901 - 11 février 1903 (6/52).	1 volume
460	11 février 1903 - 13 mai 1904 (6/53).	1 volume
461	13 mai 1904 - 3 octobre 1905 (6/54).	1 volume
462	3 octobre 1905 - 13 février 1907 (6/55).	1 volume
463	14 février 1907 - 17 juillet 1908 (6/56).	1 volume
464	17 juillet 1908 - 14 septembre 1909 (6/57).	1 volume
465	14 septembre 1909 - 1er décembre 1910 (6/58).	1 volume
466	1er décembre 1910 - 26 octobre 1911 (6/59).	1 volume
467	26 octobre 1911 - 25 novembre 1912 (6/60).	1 volume
468	25 novembre 1912 - 29 octobre 1913 (6/61).	1 volume

469	29 octobre 1913 - 1er février 1914 (6/62).	1 volume
470	2 février 1914 - 26 février 1914 (6/63).	1 volume
471	26 février 1914 - 7 mars 1914 (6/64).	1 volume
472	7 mars 1914 - 14 mars 1914 (6/65).	1 volume
473	14 mars 1914 - 31 mars 1914 (6/66).	1 volume
474	1er avril 1914 - 15 août 1915 (6/67).	1 volume
475	16 août 1915 - 10 octobre 1916 (6/68).	1 volume
476	11 octobre 1916 - 4 avril 1918 (6/69).	1 volume
477	5 avril 1918 - 1er octobre 1919 (6/70).	1 volume
478	1er octobre 1919 - 14 juin 1920 (6/71).	1 volume
479	14 juin 1920 - 11 mars 1921 (6/72).	1 volume
480	11 mars 1921 - 27 janvier 1922 (6/73).	1 volume
481	27 janvier 1922 - 8 mai 1923 (6/74).	1 volume
482	8 mai 1923 - 1er octobre 1924 (6/75).	1 volume
483	1er octobre 1924 - 17 décembre 1925 (6/76).	1 volume
484	17 décembre 1925 - 4 juillet 1927 (6/77).	1 volume
485	4 juillet 1927 - 22 décembre 1928 (6/78).	

		1 volume
486	22 décembre 1928 - 17 mai 1930 (6/79).	1 volume
487	17 mai 1930 - 28 octobre 1931 (6/80).	1 volume
488	29 octobre 1931 - 21 mars 1934 (6/81).	1 volume
489	21 mars 1934 - 25 avril 1936 (6/82).	1 volume
490	25 avril 1936 - 23 juillet 1938 (6/83).	1 volume
491	24 juillet 1938 - 3 décembre 1940 (6/84).	1 volume
492	4 décembre 1940 - 19 février 1945 (6/85).	1 volume
493	20 février 1945 - 1er juin 1948 (6/86).	1 volume
494	1er juin 1948 - 23 avril 1950 (6/87).	1 volume
495	24 avril 1950 - 14 septembre 1953 (6/88).	1 volume
496	15 septembre 1953 - 16 août 1955 (6/89).	1 volume
497	16 août 1955 - 8 juin 1957 (6/90).	1 volume
498	8 juin 1957 - 27 novembre 1959 (6/91).	1 volume
	499 - 503 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE, ACTES SOUS SEING PRIVÉ DONT UNE COPIE OU UN DOUBLE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU BUREAU (6BIS). 1921-1961.	
499	1er avril 1921 - 31 décembre 1932 (6bis/1 et 2).	1 volume

500	1er janvier 1933 - 11 juillet 1942 (6bis/3).	1 volume
501	12 juillet 1942 - 1er avril 1947 (6bis/4).	1 volume
502	2 avril 1947 - 24 octobre 1956 (6bis/5).	1 volume
503	25 octobre 1956 - 13 avril 1961 (6bis/6).	1 volume
 <i>C. ANNEXES</i>		
504	504 - 537 COPIES DE BAUX. 1921-1954. 1921.	1 chemise
505	1922.	1 chemise
506	1923.	1 chemise
507	1924.	1 chemise
508	1925.	1 chemise
509	1926.	1 chemise
510	1927.	1 chemise
511	1928.	1 chemise
512	1929.	1 chemise
513	1930.	1 chemise
514	1931.	1 chemise

515	1932.	1 chemise
516	1933.	1 chemise
517	1934.	1 chemise
518	1935.	1 chemise
519	1936.	1 chemise
520	1937.	1 chemise
521	1938.	1 chemise
522	1939.	1 chemise
523	1940.	1 chemise
524	1941.	1 chemise
525	1942.	1 chemise
526	1943.	1 chemise
527	1944.	1 chemise
528	1945.	1 chemise
529	1946.	1 chemise
530	1947.	1 chemise

531	1948.	1 chemise
532	1949.	1 chemise
533	1950.	1 chemise
534	1951.	1 chemise
535	1952.	1 chemise
536	1953.	1 chemise
537	1954.	1 chemise
538	538 - 576 COPIES D'ACTES SOUS SEING PRIVÉ. 1922-1960. 1922.	1 chemise
539	1923.	1 chemise
540	1924.	1 chemise
541	1925.	1 chemise
542	1926.	1 chemise
543	1927.	1 chemise
544	1928.	1 chemise
545	1929.	1 chemise
546	1930.	1 chemise

		1 chemise
547	1931.	1 chemise
548	1932.	1 chemise
549	1933.	1 chemise
550	1934.	1 chemise
551	1935.	1 chemise
552	1936.	1 chemise
553	1937.	1 chemise
554	1938.	1 chemise
555	1939.	1 chemise
556	1940.	1 chemise
557	1941.	1 chemise
558	1942.	1 chemise
559	1943.	1 chemise
560	1944.	1 chemise
561	1945.	1 chemise
562	1946.	1 chemise

563	1947.	1 chemise
564	1948.	1 chemise
565	1949.	1 chemise
566	1950.	1 chemise
567	1951.	1 chemise
568	1952.	1 chemise
569	1953.	1 chemise
570	1954.	1 chemise
571	1955.	1 chemise
572	1956.	1 chemise
573	1957.	1 chemise
574	1958.	1 chemise
575	1959.	1 chemise
576	1960.	1 chemise
577	577 - 593 COPIES D'ACTES SOUS SEING PRIVÉ PORTANT VENTE DE BATEAUX. 1926-1943. 1926.	1 chemise

578	1927.	1 chemise
579	1928.	1 chemise
580	1929.	1 chemise
581	1930.	1 chemise
582	1931.	1 chemise
583	1932.	1 chemise
584	1933.	1 chemise
585	1934.	1 chemise
586	1935.	1 chemise
587	1936.	1 chemise
588	1937.	1 chemise
589	1938.	1 chemise
590	1939.	1 chemise
591	1940.	2 pièces
592	1942.	1 pièce
593	1943.	1 chemise

594 - 610 COPIES D'ACTES SOUS SEING PRIVÉ PORTANT CESSION
DE FONDS DE COMMERCE. 1922-1938.

594	1922.	1 pièce
595	1924.	1 pièce
596	1925.	1 chemise
597	1926.	1 chemise
598	1927.	1 chemise
599	1928.	1 chemise
600	1929.	1 chemise
601	1930.	1 chemise
602	1931.	1 chemise
603	1932.	1 chemise
604	1933.	1 chemise
605	1934.	1 chemise
606	1935.	1 chemise
607	1936.	1 chemise
608	1937.	1 chemise

609	1938.	2 pièces
610	1939.	1 pièce

-
- II. SOMMIERS ET REGISTRES DOMANIAUX
- 611 Sommier des successions au paiement desquels il est sursis moyennant caution suivi d'un sommier des associations sans but lucratif (série 30). 20 mars 1899 - 1947.
- 612 - 615 *SOMMIERS DE CONSISTANCE DES DOMAINES NATIONAUX DOUTEUX. [1814]-1835.*
[1814]-1835. 1 volume
- 613 [1814]-1835. 1 volume
- 614 [1814]-1835. 1 volume
- 615 1816-1826. 1 volume
- 616 - 625 *SOMMIERS DE CONSISTANCE DES BIENS CORPORELS APPARTENANT À L'ÉTAT (SÉRIE 32). [1817]-1905.*
- 616 616 - 620 PREMIÈRE SÉRIE. [1817]-1849.
1817-1835. 1 volume
- 617 1817-1837. 1 volume
- 618 [1824]-1830. 1 volume
- 619 1er avril 1831 - 27 mai 1847. 1 volume
- 620 24 juin 1847 - 31 décembre 1849. 1 volume
- 621 621 - 625 DEUXIÈME SÉRIE. 1850-1905.
1er janvier 1850 - 31 décembre 1860. 1 volume
- 622 30 décembre 1860 - 6 janvier 1873. 1 volume

623	31 décembre 1860 - 23 février 1878.	1 volume
624	1er janvier 1878 - 31 janvier 1895.	1 volume
625	21 octobre 1895 - 1er septembre 1905.	1 volume
626	Sommier de consistance des biens communaux cédés à la Caisse d'amortissement par la loi du 20 mars 1813. 1813-1814.	1 volume
	<i>627 - 632 SOMMIERS DE CONSISTANCE DES RENTES NATIONALES. 1819-1835.</i>	
627	1822-1835.	1 volume
628	1819-1832.	1 volume
629	27 mai 1822 - 1er janvier 1824.	1 volume
630	3 août 1822 - 30 décembre 1832.	1 volume
631	12 novembre 1823 - 30 octobre 1828.	1 volume
632	1er janvier 1826 - 31 décembre 1832.	1 volume
	<i>633 - 635 SOMMIERS DES DROITS CERTAINS D'ENREGISTREMENT, DE TIMBRE ET DE GREFFE. 1814-1836.</i>	
633	1er octobre 1814 - 23 juin 1822.	1 volume
634	15 octobre 1814 - 1836.	1 volume
635	1er mai 1815 - 1836.	1 volume
636	Dossiers de successions vacantes et en déshérence (annexes série	

	35). 1891-1910.	1 liasse
637	Sommier de consistance des biens séquestrés (série 37). 1833-1931.	1 volume
638	Sommier de consistance des revenus provinciaux (série 38). 1872-1948.	1 volume
	<i>639 - 644 SOMMIER DE CONSISTANCE DES BIENS ET RENTES PROVENANT DE CURES (SÉRIE 39). 1817-1842.</i>	
639	1817-1842.	1 volume
640	1819-1837.	1 volume
641	1819-1837.	1 volume
642	1819-1837.	1 volume
643	1819-1840.	1 volume
644	8 juillet 1830 - 6 mai 1842.	1 volume
645	Sommier douteux des prorata issus de biens religieux. 1817-1848.	1 volume
646	Sommier des rentes douteuses. 1825-1849.	1 volume
647	Sommier des sommes dues à l'État par des communes pour remboursement des frais avancés pour l'entretien des mendiants dans les colonies de Merxplas-Ryckevorsel suivi d'un sommier des produits divers. 1812-1835, 1836-1850.	
648	Registre de décomptes avec les acquéreurs des domaines. 1820-1822.	1 volume

III. CONTRIBUTION FONCIÈRE

649 - 654 SOMMIERS DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE / REGISTRES FONCIERS (SÉRIE 44). 1846-1956.

- | | | |
|-----|---|----------|
| 649 | Ham-sur-Heure, articles 1433 à 1793. 1887-1952. | 1 volume |
| 650 | 650 - 651 LOBBES. 1876-1956.
Articles 946 à 1124. 1876-1952. | 1 volume |
| 651 | Articles 1475 à 1803. 1889-1956. | 1 volume |
| 652 | Marbaix-la-Tour, articles 570 à 835. 1871-1952. | 1 volume |
| 653 | Nalinnes, articles 834 à 1228. 1846-1955. | 1 volume |
| 654 | Thuin, articles 1259 à 1596. 1854-1954. | 1 volume |
| 655 | <i>655 - 656 TABLES ALPHABÉTIQUES DU CADASTRE ET DU RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DES PROPRIÉTAIRES. 1859-1879.</i>
A - Guerriat. | 1 volume |
| 656 | Guerriat - W. | 1 volume |

IV. PROPRIÉTÉS SITUÉES À L'ÉTRANGER OU EN DEHORS DU
RESSORT DU BUREAU

*657 - 661 SOMMIERS DES PROPRIÉTÉS SITUÉES À L'ÉTRANGER ET
APPARTENANT À DES PERSONNES DOMICILIÉES EN BELGIQUE,
DANS LE RESSORT DU BUREAU (SÉRIE 45). 1842-1928.*

657	1844-1928.	1 volume
658	Ouvert le 28 novembre 1842.	1 volume
659	Ouvert le 30 août 1843.	1 volume
660	Ouvert le 30 janvier 1847.	1 volume
661	1849-1860.	1 volume
662	Table alphabétique du sommier des propriétés situées à l'étranger et appartenant à des personnes domiciliées en Belgique, dans le ressort du bureau. [XIXe siècle].	1 volume
663	Table alphabétique des personnes qui possèdent des biens dans le ressort d'autres bureaux. 1849-1871.	1 volume

V. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

664 - 669 REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS (SÉRIE 47). 1953-1978.

664	14 mars 1953 - 3 novembre 1956 (47/65).	1 volume
665	7 novembre 1956 - 22 juillet 1960 (47/66).	1 volume
666	22 juillet 1960 - 3 mars 1965 (47/67).	1 volume
667	5 mars 1965 - 3 novembre 1969 (47/68).	1 volume
668	3 novembre 1969 - 12 août 1974 (47/69).	1 volume
669	16 août 1974 - 5 septembre 1978 (47/70).	1 volume

VI. CORRESPONDANCE

670

Registre de correspondance (série 49). 12 janvier 1912 - 10 avril 1914.

1 volume

VII. RÉPERTOIRES ET TABLES ALPHABÉTIQUES

A. ACQUÉREURS

671 - 700 TABLES ALPHABÉTIQUES DES ACQUÉREURS ET NOUVEAUX POSSESSEURS DE BIENS IMMEUBLES RÉELS (SÉRIE 50/2). 1814-1859.

671 - 673 PREMIÈRE SÉRIE. 1814-1827.

671 1814-1827 (1). 1 volume

672 1814-1827 (2). 1 volume

673 1814-1827 (3). 1 volume

674 - 700 DEUXIÈME SÉRIE. 1827-1859.

674 1827-1829 (1). 1 volume

675 1829-1830 (2). 1 volume

676 1830-1832 (3). 1 volume

677 1832-1834 (4). 1 volume

678 1833-1836 (5). 1 volume

679 1836-1838 (6). 1 volume

680 1837-1839 (7). 1 volume

681 1838-1839 (8). 1 volume

682 1839-1840 (9). 1 volume

683	1841-1841 (10).	1 volume
684	1841-1842 (11).	1 volume
685	1843-1844 (12).	1 volume
686	1844-1845 (13).	1 volume
687	1845-1846 (14).	1 volume
688	1846-1847 (15).	1 volume
689	1847-1848 (16).	1 volume
690	1848-1849 (17).	1 volume
691	1849-1850 (18).	1 volume
692	1850-1851 (19).	1 volume
693	1852-1853 (20).	1 volume
694	1853-1854 (21).	1 volume
695	1854-1855 (22).	1 volume
696	1855-1856 (23).	1 volume
697	1855-1856 (24).	1 volume
698	1857-1857 (25).	1 volume
699	1857-1858 (26).	1 volume

1 volume

700 1859-1859 (27).

1 volume

B. VENDEURS

701 - 716 TABLES ALPHABÉTIQUES DES VENDEURS ET PRÉCÉDENTS POSSESSEURS DE BIENS IMMEUBLES (SÉRIE 50/3). 1809-1859.

701 *701 - 709 PREMIÈRE SÉRIE. 1809-1827.*
1809-1814 (1bis).

1 volume

702 1814-1825 (1).

1 volume

703 1815-1823 (2).

1 volume

704 1815-1821 (3).

1 volume

705 1819-1825 (4).

1 volume

706 1821-1826 (5).

1 volume

707 1821-1827 (6).

1 volume

708 1824-1827 (7).

1 volume

709 1826-1827 (8).

1 volume

710 *710 - 716 DEUXIÈME SÉRIE. 1828-1859.*
1828-1829 (1).

1 volume

711 1830-1836 (2).

1 volume

712	1835-1840 (3).	1 volume
713	1841-1843 (4).	1 volume
714	1843-1847 (5).	1 volume
715	1846-1856 (6).	1 volume
716	1857-1859 (7).	1 volume

C. PARTAGES ET COPARTAGEANTS

717	717 - 720 TABLES ALPHABÉTIQUES DES PARTAGES PASSÉS DEVANT NOTAIRES OU FAIT SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 50/4). 1814-1827. 1814-1820 (1).	1 volume
718	1814-1827 (2).	1 volume
719	1814-1827 (3).	1 volume
720	1814-1827 (4).	1 volume
721	Table alphabétique des copartageants (série 50/5). 1814-1827.	1 volume

D. TESTAMENTS ET SUCCESSIONS

722	722 - 724 TABLES ALPHABÉTIQUES DES TESTAMENTS NON ENREGISTRÉS (SÉRIE 50/8). 1841-1859. 1841-1847.	1 volume
723	1848-1859.	1 volume
724	1850-1859.	1 volume

725 Table alphabétique des renonciations à successions, legs ou communauté. 1818-1824. 1 volume

E. CRÉANCIERS

726 - 727 RÉPERTOIRES GÉNÉRAUX DES CRÉANCIERS (SÉRIE 51).
1910-1976.

726 1910-1945 (51/23). 1 volume

727 1926-1976 (51/24). 1 volume

F. PROPRIÉTAIRES

728 - 749 TABLES GÉNÉRALES DES PROPRIÉTAIRES (SÉRIE 52).
1860-1928.

728 728 - 740 SÉRIE GÉNÉRALE. 1860-1928
Ab - Blamp (52/1). 1 volume

729 Blan - Charth (52/2). 1 volume

730 Charti - Dei (52/3). 1 volume

731 Dej - Dubois (52/4). 1 volume

732 Duboj - Gha (52/5). 1 volume

733 Ghe - Horf (52/6). 1 volume

734 Horg - Lebrum (52/7). 1 volume

735 Lebrun - Lz (52/8). 1 volume

736 Ma - Monm (52/9).

		1 volume
737	Monn - Preat (52/10).	1 volume
738	Preau - Siq (52/11).	1 volume
739	Sir - Wil (52/12).	1 volume
740	Y - Z (52/13).	1 volume
741	<i>741 - 749 SUITES DE LA SÉRIE GÉNÉRALE. 1897-1928.</i> A, Y (52/14). 1897-1928.	1 volume
742	C, D (52/15). 1902-1928.	1 volume
743	D, F, G, H (52/16). 1898 - 1928.	1 volume
744	H, I, J, K, L (52/17). 1900-1928.	1 volume
745	C, G, L, M, N, O, P, V (52/18). 1920-1928.	1 volume
746	L, P, Q, R, S, T, U, V, W (52/19). 1897-1920.	1 volume
747	B, C, D, F, G, H, J, L, M, P, Q, R, S, T, U, V, W (52/20). 1920-1928.	1 volume
748	A, B, C, D, E, F, G, H, J, L, M, N, P, Q, R, S, T, V, W (52/21). 1923-1928.	1 volume
749	A, B, C, D, F, G, H, J, K, L, M, N, O, P, R, S, T, V, W (52/22). 1926-1928.	1 volume

G. DÉCÈS

750	750 - 754 TABLES DES DÉCÈS (SÉRIE 54). 1968-1980. 1968-1970 (54/44).	1 volume
751	1971-1973 (54/45).	1 volume
752	1974-1976 (54/46).	1 volume
753	1977-1978 (54/47).	1 volume
754	1979-1980 (54/48).	1 volume

VIII. SOMMIERS D'ORDRES ET INSTRUCTIONS

755 - 763 SOMMIER D'ORDRES ET INSTRUCTIONS (SÉRIE 56). 1814-1881.

755	1814-1821.	1 volume
756	1817-1819.	1 volume
757	1817-1824.	1 volume
758	1821-1827.	1 volume
759	1831-1834.	1 volume
760	1837-1881.	1 volume
761	1844-1947.	1 volume
762	1827-1844.	1 volume
763	1824-1826.	1 volume
764	Transcriptions de circulaires. 16 avril 1814 - 29 mars 1817.	1 volume
765	Mémoire d'ordres et d'instructions pour les tournées d'inspection. 1825-1858.	1 liasse

IX. COMPTES MOBILES

A. PERSONNES PHYSIQUES

1. CIMETIÈRE

766 - 971 COMPTES MOBILES APURÉS DES PERSONNES PHYSIQUES
(SÉRIE 58). 1901-2003.

766	A - Add (1).	1 liasse
767	Ade - Ama (2).	1 liasse
768	Amb - Anj (3).	1 liasse
769	Ank - Arv (4).	1 liasse
770	Arw - Baille (5).	1 liasse
771	Baillf - Bali (6).	1 liasse
772	Balj - Barte (7).	1 liasse
773	Bartf - Baudoux D. (8).	1 liasse
774	Baudoux E. - Bauf (9).	1 liasse
775	Baug - Bayot G. (10).	1 liasse
776	Bayot H. - Bed (11).	1 liasse
777	Bee - Bergerd (12).	1 liasse
778	Bergere - Berny E. (13).	1 liasse

779	Berny F. - Bertt (14).	1 liasse
780	Bertu - Bk (15).	1 liasse
781	Bl - Blam (16).	1 liasse
782	Blan - Bogd (17).	1 liasse
783	Boge - Bondt (18).	1 liasse
784	Bondu - Bossier (19).	1 liasse
785	Bossier - Bouilld (20).	1 liasse
786	Bouille - Bourgn (21).	1 liasse
787	Bourgo - Branf (22).	1 liasse
788	Brang - Brisn (23).	1 liasse
789	Briso - Bror (24).	1 liasse
790	Bros - Buc (25).	1 liasse
791	Bud - Burx (26).	1 liasse
792	Bury - Buu (27).	1 liasse
793	Buv - Cam (28).	1 liasse
794	Can - Carch (29).	1 liasse
795	Carli - Cartn (30).	

		1 liasse
796	Carto - Cax (31).	1 liasse
797	Cay - Chapn (32).	1 liasse
798	Chapo - Charp (33).	1 liasse
799	Charr - Cheron E. (34).	1 liasse
800	Cheron F. - Claesr (35).	1 liasse
801	Claess - Clop (36).	1 liasse
802	Cloq - Colk (37).	1 liasse
803	Coll - Colx (38).	1 liasse
804	Coly - Coppee H. (39).	1 liasse
805	Coppee I. - Corc (40).	1 liasse
806	Cord - Cornil H. (41).	1 liasse
807	Cornil I. - Courtom (42).	1 liasse
808	Courton - Cuisr (43).	1 liasse
809	Cuiss - Dagnelk (44).	1 liasse
810	Dagnell - Dara (45).	1 liasse
811	Darc - Das (46).	1 liasse

812	Dat - Debar (47).	1 liasse
813	Debas - Debrui (48).	1 liasse
814	Debrul - Decoc (49).	1 liasse
815	Decoe - Defla (50).	1 liasse
816	Defle - Deg (51).	1 liasse
817	Deh - Dek (52).	1 liasse
818	Del - Delba (53).	1 liasse
819	Delbe - Delesp (54).	1 liasse
820	Deless - Delha (55).	1 liasse
821	Delhe - Delon (56).	1 liasse
822	Deloo - Delu (57).	1 liasse
823	Delv - Deman (58).	1 liasse
824	Demar - Demoulin E. (59).	1 liasse
825	Demoulin - Denis P. (60).	1 liasse
826	Denis R. - Depri (61).	1 liasse
827	Depry - Desai (62).	1 liasse

828	Desan - Dessa (63).	1 liasse
829	Dessi - Devaux G. (64).	1 liasse
830	Devaux H. - Dewig (65).	1 liasse
831	Dewil - Diu (66).	1 liasse
832	Div - Doull (67).	1 liasse
833	Doult - Drug (68).	1 liasse
834	Druï - Dubois O. (69).	1 liasse
835	Dubois P. - Ducar (70).	1 liasse
836	Ducas - Dufrane F. (71).	1 liasse
837	Dufrane G. - Dumont M. (72).	1 liasse
838	Dumont N. - Dupont R. (73).	1 liasse
839	Dupont S. - Durieu W. (74).	1 liasse
840	Durieu X. - Dut (75).	1 liasse
841	Duv - Ern (76).	1 liasse
842	Err - Fall (77).	1 liasse
843	Falq - Fayt G. (78).	1 liasse
844	Fayt H. - Fievez G. (79).	1 liasse

		1 liasse
845	Fievez G. - Fonc (80).	1 liasse
846	Fond - Fostier J. (81).	1 liasse
847	Fostier K. - François E. (82).	1 liasse
848	François F. - Fris (83).	1 liasse
849	Frit - Gall (84).	1 liasse
850	Galm - Gaspa (85).	1 liasse
851	Gaspe - George O. (86).	1 liasse
852	George P. - Gervais J. (87).	1 liasse
853	Gervais K. - Gilba (88).	1 liasse
854	Gilbe - Gill (89).	1 liasse
855	Gilm - Gobert J. (90).	1 liasse
856	Gobert L. - Godim (91).	1 liasse
857	Godin - Gont (92).	1 liasse
858	Gonz - Gouti (93).	1 liasse
859	Goutt - Grisa (94).	1 liasse
860	Grise - Guillaume J. (95).	1 liasse

861	Guillaume L. - Haeg (96).	1 liasse
862	Hael - Hannot (97).	1 liasse
863	Hannou - Harte (98).	1 liasse
864	Hartm - Hava (99).	1 liasse
865	Have - Hec (100).	1 liasse
866	Hee - Hennuy E. (101).	1 liasse
867	Hennuy F. - Hep (102).	1 liasse
868	Her - Herq (103).	1 liasse
869	Herr - Holn (104).	1 liasse
870	Holo - Housse (105).	1 liasse
871	Houssa - Hua (106).	1 liasse
872	Hub - Huf (107).	1 liasse
873	Hug - Jacqua (108).	1 liasse
874	Jacque - Jas (109).	1 liasse
875	Jau - Joly C. (110).	1 liasse
876	Joly D. - Jossa (111).	1 liasse

877	Josse - Keut (112).	1 liasse
878	Keuw - Labin (113).	1 liasse
879	Labio - Lall (114).	1 liasse
880	Lalm - Lambl (115).	1 liasse
881	Lambo - Lann (116).	1 liasse
882	Lano - Latie (117).	1 liasse
883	Latin - Lebea (118).	1 liasse
884	Lebec - Lece (119).	1 liasse
885	Lech - Lecl (120).	1 liasse
886	Leco - Lecu (121).	1 liasse
887	Led - Lefevre I. (122).	1 liasse
888	Lefevre J. - Legra (123).	1 liasse
889	Legre - Lemaire C. (124).	1 liasse
890	Lemaire D. - Leod (125).	1 liasse
891	Leon - Leroy (126).	1 liasse
892	Leroy J. - Leva (127).	1 liasse
893	Leve - Lib (128).	

		1 liasse
894	Lie - Liv (129).	1 liasse
895	Lix - Lor (130).	1 liasse
896	Los - Lus (131).	1 liasse
897	Lut - Mahy P. (132).	1 liasse
898	Mahy R. - Mako (133).	1 liasse
899	Maku - Mant (134).	1 liasse
900	Manu - Marcoux F. (135).	1 liasse
901	Marcoux G. - Marlier S. (136).	1 liasse
902	Marlier L. - Martin O. (137).	1 liasse
903	Martin P. - Masq (138).	1 liasse
904	Mass - Masz (139).	1 liasse
905	Mat - Matte (140).	1 liasse
906	Matth - Mende (141).	1 liasse
907	Mendi - Mesd (142).	1 liasse
908	Mest - Meurant N. (143).	1 liasse
909	Meurant O. - Miche (144).	1 liasse

910	Michi - Mila (145).	1 liasse
911	Milb - Moe (146).	1 liasse
912	Mof - Monnoml (147).	1 liasse
913	Monnomm - Morr (148).	1 liasse
914	Mors - Mull (149).	1 liasse
915	Mulp - Navez F. (150).	1 liasse
916	Navez G. - Nicaise J. (151).	1 liasse
917	Nicaise L. - Noel P. (152).	1 liasse
918	Noel R. - Os (153).	1 liasse
919	Ot - Pare (154).	1 liasse
920	Parf - Paun (155).	1 liasse
921	Paut - Pete (156).	1 liasse
922	Peti - Philippa (157).	1 liasse
923	Phillippe - Pierm (158).	1 liasse
924	Piero - Piras (159).	1 liasse
925	Pirau - Pirme (160).	1 liasse

926	Pirno - Poisl (161).	1 liasse
927	Poism - Pouk (162).	1 liasse
928	Poul - Previ (163).	1 liasse
929	Prevo - Querta (164).	1 liasse
930	Querti - Rama (165).	1 liasse
931	Ramb - Ras (166).	1 liasse
932	Rat - Rem (167).	1 liasse
933	Ren - Rens (168).	1 liasse
934	Rent - Rit (169).	1 liasse
935	Riv - Rochez L. (170).	1 liasse
936	Rochez M. - Roland O. (171).	1 liasse
937	Roland P. - Ros (172).	1 liasse
938	Rot - Roule (173).	1 liasse
939	Rouli - Royez J. (174).	1 liasse
940	Royez L. - Saintpaul J. (175).	1 liasse
941	Saintpaul L. - Savi (176).	1 liasse
942	Savo - Scohi (177).	

		1 liasse
943	Scohy - Serr (178).	1 liasse
944	Sers - Simon R. (179).	1 liasse
945	Simon S. - Sonet F. (180).	1 liasse
946	Sonet G. - Spir (181).	1 liasse
947	Spit - Stassa (182).	1 liasse
948	Stasse - Stord (183).	1 liasse
949	Storm - Tambo (184).	1 liasse
950	Tambu - The (185).	1 liasse
951	Thi - Thiry D. (186).	1 liasse
952	Thiry E. - Till (187).	1 liasse
953	Tilm - Tosa (188).	1 liasse
954	Tosi - Trie (189).	1 liasse
955	Trig - Valle (190).	1 liasse
956	Valli - Vanda (191).	1 liasse
957	Vande - Vandera (192).	1 liasse
958	Vanderb - Vandern (193).	1 liasse

959	Vandero - Vanesb (194).	1 liasse
960	Vanesc - Vanliep (195).	1 liasse
961	Vanlier - Vante (196).	1 liasse
962	Vanth - Verep (197).	1 liasse
963	Verey - Vic (198).	1 liasse
964	Vid - Voh (199).	1 liasse
965	Voi - Walbrecq L. (200).	1 liasse
966	Walbrecq M. - Wagnies (201).	1 liasse
967	Wargny - Wauthe (202).	1 liasse
968	Wauthi - Weue J. (203).	1 liasse
969	Weve L. - Winn (204).	1 liasse
970	Wins - Ye (205).	1 liasse
971	Yg - Zy (206).	1 liasse
	 2. ACTIFS	
	<i>972 - 1098 COMPTES MOBILES ACTIFS DES PERSONNES PHYSIQUES (SÉRIE 58). 1901-2006.</i>	
972	A - Alexh (1).	1 liasse

973	Alexi - Antonim (2).	1 liasse
974	Antonin - Baer (3).	1 liasse
975	Baet - Bara (4).	1 liasse
976	Barb - Baudoul (5).	1 liasse
977	Baudoum - Bax (6).	1 liasse
978	Bay - Belk (7).	1 liasse
979	Bell - Bern (8).	1 liasse
980	Bero - Bij (9).	1 liasse
981	Bik - Blos (10).	1 liasse
982	Blot - Bonh (11).	1 liasse
983	Boni - Bouf (12).	1 liasse
984	Boug - Boutn (13).	1 liasse
985	Bouto - Briw (14).	1 liasse
986	Brix - Bt (15).	1 liasse
987	Bu - Bur (16).	1 liasse
988	Bus - Canm (17).	1 liasse
989	Cann - Caro (18).	1 liasse

		1 liasse
990	Carp - Cawn (19).	1 liasse
991	Cawo - Charlier K. (20).	1 liasse
992	Charlier L. - Cheve (21).	1 liasse
993	Chevf - Cob (22).	1 liasse
994	Coc - Colonval L. (23).	1 liasse
995	Colonval M. - Coppin I (24).	1 liasse
996	Coppin J. - Cornil L. (25).	1 liasse
997	Cornil M. - Cromo (26).	1 liasse
998	Cromp - Dalk (27).	1 liasse
999	Dall - Das (28).	1 liasse
1000	Dat - Debom (29).	1 liasse
1001	Debon - Decors (30).	1 liasse
1002	Decort - Degrn (31).	1 liasse
1003	Degro - Delanc (32).	1 liasse
1004	Deland - Delforge F. (33).	1 liasse
1005	Delforge G. - Deloro (34).	1 liasse

1006	Delorp - Demanet F. (35).	1 liasse
1007	Demanet G. - Demoulin C. (36).	1 liasse
1008	Demoulin D. - Depat (37).	1 liasse
1009	Depau - Deridh (38).	1 liasse
1010	Deridi - Deso (39).	1 liasse
1011	Desp - Devet (40).	1 liasse
1012	Deveu - Dhd (41).	1 liasse
1013	Dhe - Docw (42).	1 liasse
1014	Docx - Druart J. (43).	1 liasse
1015	Druart K. - Dubuis (44).	1 liasse
1016	Dubuit - Dujaq (45).	1 liasse
1017	Dujar - Dupont O. (46).	1 liasse
1018	Dupont P. - Dutg (47).	1 liasse
1019	Duth - Es (48).	1 liasse
1020	Et - Fayt D. (49).	1 liasse
1021	Fayt E. - Fin (50).	1 liasse

1022	Fio - Fort (51).	1 liasse
1023	Foru - Francq J. (52).	1 liasse
1024	Francq K. - Gaf (53).	1 liasse
1025	Gag - Gef (54).	1 liasse
1026	Geg - Gg (55).	1 liasse
1027	Gh - Gilli (56).	1 liasse
1028	Gillo - Godart L. (57).	1 liasse
1029	Godart M. - Goffin O. (58).	1 liasse
1030	Goffin P. - Gouti (59).	1 liasse
1031	Goutj - Gua (60).	1 liasse
1032	Gub - Hach (61).	1 liasse
1033	Haci - Hanu (62).	1 liasse
1034	Hanv - Haz (63).	1 liasse
1035	Hb - Henra (64).	1 liasse
1036	Henrb - Heug (65).	1 liasse
1037	Heuh - Horg (66).	1 liasse
1038	Horh - Hublet P. (67).	1 liasse

		1 liasse
1039	Hublet Q. - Jacques (68).	1 liasse
1040	Jacquet - Ji (69).	1 liasse
1041	Jj - Kac (70).	1 liasse
1042	Kad - Kuro (71).	1 liasse
1043	Kurp - Lalot (72).	1 liasse
1044	Lalou - Lange (73).	1 liasse
1045	Langf - Laurent M. (74).	1 liasse
1046	Laurent N. - Leclerc J. (75).	1 liasse
1047	Leclerc K. - Lefebvre D. (76).	1 liasse
1048	Lefebvre E. - Leh (77).	1 liasse
1049	Lej - Lepa (78).	1 liasse
1050	Lepb - Letores (79).	1 liasse
1051	Letoret - Lie (80).	1 liasse
1052	Lif - Loriaux E. (81).	1 liasse
1053	Loriaux F. - Lz (82).	1 liasse
1054	M - Maitre F. (83).	1 liasse

1055	Maitre G. - Mao (84).	1 liasse
1056	Map - Marle (85).	1 liasse
1057	Marlf - Mary (86).	1 liasse
1058	Marz - Mathieu D. (87).	1 liasse
1059	Mathieu E. - Mend (88).	1 liasse
1060	Mene - Meurant O. (89).	1 liasse
1061	Meurant P. - Mic (90).	1 liasse
1062	Mid - Mona (91).	1 liasse
1063	Monb - Mos (92).	1 liasse
1064	Mot - Nat (93).	1 liasse
1065	Nau - Nie (94).	1 liasse
1066	Nif - Og (95).	1 liasse
1067	Oh - Paq (96).	1 liasse
1068	Par - Pec (97).	1 liasse
1069	Ped - Ph (98).	1 liasse
1070	Pi - Pirauxh (99).	1 liasse

1071	Pirauxi - Pl (100).	1 liasse
1072	Pm - Pou (101).	1 liasse
1073	Pov - Quini (102).	1 liasse
1074	Quinj - Recl (103).	1 liasse
1075	Recm - Rete (104).	1 liasse
1076	Retf - Rocc (105).	1 liasse
1077	Rocd - Rome (106).	1 liasse
1078	Romf - Rouse (107).	1 liasse
1079	Roussf - Sai (108).	1 liasse
1080	Saj - Schep (109).	1 liasse
1081	Scheq - Seg (110).	1 liasse
1082	Seh - Siri (111).	1 liasse
1083	Sirj - Spil (112).	1 liasse
1084	Spim - Sten (113).	1 liasse
1085	Steo - Tak (114).	1 liasse
1086	Tal - Thibaut P. (115).	1 liasse
1087	Thibaut Q. - Tone (116).	

		1 liasse
1088	Tonf - Urd (117).	1 liasse
1089	Ure - Vandaeld (118).	1 liasse
1090	Vandaele - Vanderbeek (119).	1 liasse
1091	Vanderbeel - Vand (120).	1 liasse
1092	Vane - Vann (121).	1 liasse
1093	Vano - Vel (122).	1 liasse
1094	Vem - Versc (123).	1 liasse
1095	Verse - Vuz (124).	1 liasse
1096	W - Wauth (125).	1 liasse
1097	Wauti - Wx (126).	1 liasse
1098	Wy - Z (127).	1 liasse

B. PERSONNES MORALES

1. CIMETIÈRE

1099 - 1103 COMPTES MOBILES APURÉS DES PERSONNES MORALES (SÉRIE 58). 1901-2003.

1099	1099 - 1100 Sociétés. A / G (A/1).	1 liasse
1100	H / Z (A/2).	

1 liasse

1101 Associations sans but lucratif (B/1).

1 liasse

1102 Domaine de l'État, Région wallonne, communes, bureaux de bienfaisance, commissions d'assistance publique, centres publics d'action sociale, province, fabriques d'église, fondations de bourses d'étude (B/2).

1 liasse

1103 Communes, établissements d'utilité publique, séminaires, hospices civils, fabriques d'église (B/3).

1 liasse

2. ACTIFS

1104 - 1107 COMPTES MOBILES ACTIFS DES PERSONNES MORALES (SÉRIE 58). 1901-2006.

1104 N° 1 à 169 : A - Fun (1).

1 liasse

1105 N° 170 à 344 : Ga - Rég (2).

1 liasse

1106 N° 345 à 573 : Sa - V (3).

1 liasse

1107 N° 574 à 764 (4).

1 liasse

X. REGISTRES DES ÉTRANGERS

1108

Sommier des biens situés dans le ressort du bureau appartenant à des étrangers à la Belgique. [XXe siècle].

1 volume

1109

Registres des personnes domiciliées hors du Royaume possédant des immeubles en Belgique (série 60). 1925-1964.

1 volume

XI. PRIVILÈGE AGRICOLE

1110 - 1126 REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE (SÉRIE 65). 1884-1962.

1110	21 mai 1884 - 28 novembre 1888 (65/1).	1 volume
1111	29 novembre 1888 - 22 août 1892 (65/2).	1 volume
1112	23 août 1892 - 24 janvier 1896 (65/3).	1 volume
1113	25 janvier 1896 - 22 juin 1901 (65/4).	1 volume
1114	23 juin 1901 - 22 février 1908 (65/5).	1 volume
1115	23 février 1908 - 15 juin 1912 (65/6).	1 volume
1116	9 mars 1933 - 31 mars 1938 (65/12).	1 volume
1117	31 mars 1938 - 15 juin 1945 (65/13).	1 volume
1118	15 juin 1945 - 22 août 1947 (65/14).	1 volume
1119	22 août 1947 - 2 janvier 1950 (65/15).	1 volume
1120	3 janvier 1950 - 29 juin 1951 (65/16).	1 volume
1121	29 juin 1951 - 3 juillet 1953 (65/17).	1 volume
1122	3 juillet 1953 - 24 août 1955 (65/18).	1 volume
1123	25 août 1955 - 17 janvier 1957 (65/19).	1 volume
1124	17 janvier 1957 - 26 février 1959 (65/20).	

		1 volume
1125	26 février 1959 - 10 juin 1960 (65/21).	1 volume
1126	11 juin 1960 - 30 avril 1962 (65/22).	1 volume
1127	Table alphabétique du registre d'inscription du privilège agricole (série 66). 1946-1975.	1 volume

XII. RENVOIS REÇUS

*1128 - 1206 RENVOIS REÇUS PORTANT MUTATION IMMOBILIÈRE.**1840-1934.*

1128	1840.	1 chemise
1129	1849.	1 chemise
1130	1850.	1 chemise
1131	1857.	1 chemise
1132	1858.	1 chemise
1133	1859.	1 chemise
1134	1860.	1 chemise
1135	1861.	1 chemise
1136	1862.	1 chemise
1137	1863.	1 chemise
1138	1866.	1 chemise
1139	1867.	1 chemise
1140	1868.	1 chemise
1141	1869.	1 chemise
1142	1870.	

		1 chemise
1143	1871.	1 chemise
1144	1872.	1 chemise
1145	1873.	1 chemise
1146	1874.	1 chemise
1147	1875.	1 chemise
1148	1876.	1 chemise
1149	1877.	1 chemise
1150	1878.	1 chemise
1151	1879.	1 chemise
1152	1880.	1 chemise
1153	1881.	1 chemise
1154	1882.	1 chemise
1155	1883.	1 chemise
1156	1884.	1 chemise
1157	1885.	1 chemise
1158	1886.	1 chemise

1159	1887.	1 chemise
1160	1888.	1 chemise
1161	1889.	1 chemise
1162	1890.	1 chemise
1163	1891.	1 chemise
1164	1892.	1 chemise
1165	1893.	1 chemise
1166	1894.	1 chemise
1167	1895.	1 chemise
1168	1896.	1 chemise
1169	1897.	1 chemise
1170	1898.	1 chemise
1171	1899.	1 chemise
1172	1900.	1 chemise
1173	1901.	1 chemise
1174	1902.	1 chemise

1175	1903.	1 chemise
1176	1904.	1 chemise
1177	1905.	1 chemise
1178	1906.	1 chemise
1179	1907.	1 chemise
1180	1908.	1 chemise
1181	1909.	1 chemise
1182	1910.	1 chemise
1183	1911.	1 chemise
1184	1912.	1 chemise
1185	1913.	1 chemise
1186	1914.	1 chemise
1187	1915.	1 chemise
1188	1916.	1 chemise
1189	1917.	1 chemise
1190	1918.	1 chemise
1191	1919.	1 chemise

		1 chemise
1192	1920.	1 chemise
1193	1921.	1 chemise
1194	1922.	1 chemise
1195	1923.	1 chemise
1196	1924.	1 chemise
1197	1925.	1 chemise
1198	1926.	1 chemise
1199	1927.	1 chemise
1200	1928.	1 chemise
1201	1929.	1 chemise
1202	1930.	1 chemise
1203	1931.	1 chemise
1204	1932.	1 chemise
1205	1933.	1 chemise
1206	1934.	1 chemise

XIII. DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

1207 - 1338 DÉCLARATIONS DE SUCCESSION (SÉRIE 187). 1818-1935.

1207	1818.	1 recueil
1208	1819.	1 recueil
1209	1820.	1 recueil
1210	1821.	1 recueil
1211	1822.	1 recueil
1212	1823.	1 recueil
1213	1824.	1 recueil
1214	1825.	1 recueil
1215	1826.	1 recueil
1216	1827.	1 recueil
1217	1828.	1 recueil
1218	1er janvier 1829 - 30 juillet 1829.	1 recueil
1219	1er août 1829 - 20 mars 1830.	1 recueil
1220	29 mars -1830 - 18 septembre 1830.	1 recueil
1221	20 septembre 1830 - 26 septembre 1831.	

		1 recueil
1222	1er octobre 1831 - 21 août 1832.	1 recueil
1223	21 août 1832 - 4 mai 1833.	1 recueil
1224	9 mai 1833 - 29 octobre 1833.	1 recueil
1225	30 octobre 1833 - 1er juin 1834.	1 recueil
1226	12 juin 1834 - 29 décembre 1834.	1 recueil
1227	2 janvier 1835 - 30 juin 1835.	1 recueil
1228	6 juillet 1835 - 31 décembre 1835.	1 recueil
1229	1er janvier 1836 - 30 juin 1836.	1 recueil
1230	1er juillet 1836 - 31 décembre 1836.	1 recueil
1231	1er janvier 1837 - 30 juin 1837.	1 recueil
1232	1er juillet 1837 - 31 décembre 1837.	1 recueil
1233	1838.	1 recueil
1234	1839.	1 recueil
1235	1er janvier 1840 - 31 août 1840.	1 recueil
1236	1er septembre 1840 - 30 avril 1841.	1 recueil
1237	1er mai 1841 - 31 décembre 1841.	1 recueil

1238	1er janvier 1842 - 31 juin 1842.	1 recueil
1239	1er juillet 1842 - 31 décembre 1842.	1 recueil
1240	1843.	1 recueil
1241	1844.	1 recueil
1242	1845.	1 recueil
1243	1846.	1 recueil
1244	1847.	1 recueil
1245	1848.	1 recueil
1246	1849.	1 recueil
1247	1850.	1 recueil
1248	1851.	1 recueil
1249	1852.	1 recueil
1250	1853.	1 recueil
1251	1854.	1 recueil
1252	1855.	1 recueil
1253	1856.	1 recueil

1254	1857.	1 recueil
1255	1858.	1 recueil
1256	1859.	1 recueil
1257	1860.	1 recueil
1258	1861.	1 recueil
1259	1862.	1 recueil
1260	1863.	1 recueil
1261	1864.	1 recueil
1262	1865.	1 recueil
1263	1866.	1 recueil
1264	1867.	1 recueil
1265	1868.	1 recueil
1266	1869.	1 recueil
1267	1870.	1 recueil
1268	1871.	1 recueil
1269	1872.	1 recueil
1270	1873.	

		1 recueil
1271	1874.	1 recueil
1272	1875.	1 recueil
1273	1876.	1 recueil
1274	1877.	1 recueil
1275	1878.	1 recueil
1276	1879.	1 recueil
1277	1880.	1 recueil
1278	1881.	1 recueil
1279	1882.	1 recueil
1280	1883.	1 recueil
1281	1884.	1 recueil
1282	1885.	1 recueil
1283	1886.	1 recueil
1284	1887.	1 recueil
1285	1888.	1 recueil
1286	1889.	1 recueil

1287	1890.	1 recueil
1288	1891.	1 recueil
1289	1892.	1 recueil
1290	1893.	1 recueil
1291	1894.	1 recueil
1292	1895.	1 recueil
1293	1896.	1 recueil
1294	1897.	1 recueil
1295	1898.	1 recueil
1296	1899.	1 recueil
1297	1900.	1 recueil
1298	1901-1902.	1 recueil
1299	1903-1904.	1 recueil
1300	1905-1906.	1 recueil
1301	1907-1908.	1 recueil
1302	1909-1910.	1 recueil

1303	1911-1912.	1 recueil
1304	1913.	1 recueil
1305	1914.	1 recueil
1306	1915.	1 recueil
1307	1916-1917.	1 recueil
1308	1918.	1 recueil
1309	1919.	1 recueil
1310	1920.	1 recueil
1311	1921.	1 recueil
1312	2 janvier 1922 - 11 juillet 1922.	1 recueil
1313	11 juillet 1922 - 27 décembre 1922.	1 recueil
1314	1923.	1 recueil
1315	6 janvier 1924 - 24 juillet 1924.	1 recueil
1316	25 juillet 1924 - 31 décembre 1924.	1 recueil
1317	Janvier 1925 - 11 août 1925.	1 recueil
1318	13 août 1925 - 26 décembre 1925.	1 recueil
1319	5 janvier 1926 - 19 août 1926.	

		1 recueil
1320	23 août 1926 - 28 décembre 1926.	1 recueil
1321	3 janvier 1927 - 18 juillet 1927.	1 recueil
1322	18 juillet 1927 - 23 décembre 1927.	1 recueil
1323	5 janvier 1928 - 17 juillet 1928.	1 recueil
1324	20 juillet 1928 - 28 décembre 1928.	1 recueil
1325	4 janvier 1929 - 1er juillet 1929.	1 recueil
1326	2 juillet 1929 - 31 décembre 1929.	1 recueil
1327	9 janvier 1930 - 26 juin 1930.	1 recueil
1328	26 juin 1930 - 29 décembre 1930.	1 recueil
1329	3 janvier 1931 - 10 juillet 1931.	1 recueil
1330	10 juillet 1931 - 23 décembre 1931.	1 recueil
1331	2 janvier 1932 - 15 juillet 1932.	1 recueil
1332	15 juillet 1932 - 30 décembre 1932.	1 recueil
1333	2 janvier 1933 - 16 juin 1933.	1 recueil
1334	16 juin 1933 - 29 décembre 1933.	1 recueil
1335	2 janvier 1934 - 10 juillet 1934.	1 recueil

1336	12 juillet 1934 - 31 décembre 1934.	1 recueil
1337	3 janvier 1935 - 20 juin 1935.	1 recueil
1338	21 juin 1935 - 29 décembre 1935.	1 recueil